

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02665

Numéro SIREN : 514 582 444

Nom ou dénomination : SIGFOX

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/029288

Société SIGFOX SA

425 rue Jean Rostand

31670 LABEGE

*Dossier financier de l'exercice
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*

Nous vous présentons ci-après le dossier financier comprenant :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

certifié conforme

DocuSigned by:

Jeremy Prince

FE17C292C5994FB...

Le Directeur Général
Jeremy Prince

SYGNATURES SAS

8 Chemin de la Terrasse - 31500 Toulouse - 05 62 47 73 73 - global@sygnatures.com

Société d'Expertise Comptable, inscrite au tableau de l'ordre de la région Toulouse Midi-Pyrénées

Société de commissariat aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes et rattachée à la compagnie des commissaires aux comptes de Toulouse

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	22 219 245	14 927 119	7 292 126	8 348 203	-1 056 077	-12.65
	Concessions, brevets et droits similaires	1 872 393	548 665	1 323 728	889 231	434 496	48.86
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	4 180 224		4 180 224	3 636 219	544 005	14.96
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	971 330	661 899	309 430	477 622	-168 191	-35.21
	Autres immobilisations corporelles	3 922 778	3 223 421	699 357	1 117 314	-417 957	-37.41
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	37 620 871	14 517	37 606 354	27 236 874	10 369 480	38.07	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	265 141		265 141	316 827	-51 686	-16.31	
	Total II	71 051 982	19 375 622	51 676 360	42 022 290	9 654 070	22.97
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	6 133 196	388 175	5 745 021	4 649 606	1 095 415	23.56
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	28 406 106	1 498 593	26 907 513	27 460 358	-552 845	-2.01
	Autres créances	132 224 954	34 453 959	97 770 995	159 593 783	-61 822 788	-38.74
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement				610	-610	-100.00	
Disponibilités	15 190 764		15 190 764	8 779 522	6 411 241	73.02	
Charges constatées d'avance (3)	713 576		713 576	617 822	95 755	15.50	
	Total III	182 668 597	36 340 727	146 327 869	201 101 701	-54 773 831	-27.24
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	7 046 346		7 046 346		7 046 346	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	260 766 925	55 716 349	205 050 576	243 123 991	-38 073 415	-15.66

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

265 141

17 668 288

SAS SYGNATURES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 930 896	930 856	929 550	1 306	0.14
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	229 180 419	229 168 038	12 382	0.01
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	-96 772 180	-65 969 339	-30 802 841	-46.69	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-90 659 353	-30 802 841	-59 856 513	-194.32	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	42 679 742	133 325 408	-90 645 666	-67.99	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	8 430 061	3 215 998	5 214 063	162.13
	Provisions pour charges	355 807		355 807	
	Total III	8 785 868	3 215 998	5 569 870	173.19
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	46 472 471	43 021 334	3 451 136	8.02
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	42 412 014	21 399 602	21 012 412	98.19
	Concours bancaires courants	1 500	42 720	-41 220	-96.49
	Emprunts et dettes financières diverses	29 451 897	16 300 983	13 150 914	80.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 962 162	52 379	14 909 783	NS
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 975 038	18 253 004	-8 277 967	-45.35
	Dettes fiscales et sociales	7 969 430	6 331 494	1 637 937	25.87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	279 148	261 251	17 897	6.85	
Autres dettes	1 664 418	141 724	1 522 694	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	323 691	168 658	155 033	91.92
	Total IV	153 511 769	105 973 150	47 538 619	44.86
	Ecarts de conversion passif (V)	73 198	609 435	-536 237	-87.99
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		205 050 576	243 123 991	-38 073 415	-15.66

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

40 967 918 27 817 849

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	307 739	10 189 612	10 497 351	11 146 891	-649 541	-5.83
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 966 104	11 770 390	13 736 494	10 681 819	3 054 675	28.60
Chiffre d'affaires NET	2 273 843	21 960 002	24 233 845	21 828 711	2 405 134	11.02
Production stockée						
Production immobilisée			2 929 780	3 896 822	-967 042	-24.82
Subventions d'exploitation			312 477	377 178	-64 702	-17.15
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 033 473	211 548	1 821 925	861.24
Autres produits			611 787	73 678	538 109	730.36
Total des Produits d'exploitation (I)			30 121 361	26 387 936	3 733 425	14.15
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			8 715 537	4 514 924	4 200 614	93.04
Variation de stock (marchandises)			-946 631	-952 198	5 567	0.58
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-34 741	-158 083	123 342	78.02
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 594 067	12 513 229	-4 919 162	-39.31
Impôts, taxes et versements assimilés			655 619	468 613	187 006	39.91
Salaires et traitements			15 712 948	17 860 936	-2 147 988	-12.03
Charges sociales			7 028 538	7 965 067	-936 529	-11.76
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 257 682	4 337 640	-79 958	-1.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				77 067	-77 067	-100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 434 164	1 022 318	1 411 846	138.10
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 086 835	8 433 682	-3 346 847	-39.68
Total des Charges d'exploitation (II)			50 504 018	56 083 195	-5 579 177	-9.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-20 382 657	-29 695 259	9 312 602	31.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	692 535	796 933	-104 398	-13.10
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 467	1 467		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 044	686 772	-685 729	-99.85
Différences positives de change		19 768	-19 768	-100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	695 046	1 504 939	-809 894	-53.82
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 046 029	14 661	7 031 368	NS
Intérêts et charges assimilées (4)	7 892 025	5 521 018	2 371 007	42.95
Différences négatives de change	33 130	23 566	9 564	40.59
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	14 971 185	5 559 245	9 411 940	169.30
2. Résultat financier (V-VI)	-14 276 139	-4 054 306	-10 221 834	-252.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-34 658 796	-33 749 564	-909 232	-2.69
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 702	5 833	2 868	49.17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 324	6 468	-2 144	-33.14
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 120 500	1 590 503	2 529 997	159.07
Total VII	4 133 526	1 602 804	2 530 722	157.89
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 497 106	2 005 398	23 491 708	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 761	110 183	-82 422	-74.80
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	36 109 216	144 438	35 964 779	NS
Total VIII	61 634 083	2 260 019	59 374 064	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-57 500 557	-657 214	-56 843 343	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 500 000	-3 603 938	2 103 938	58.38
Total des produits (I+III+V+VII)	34 949 932	29 495 680	5 454 253	18.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	125 609 286	60 298 520	65 310 765	108.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-90 659 353	-30 802 841	-59 856 513	-194.32

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

692 535 796 933
14 475 13 957

SAS SYGNATURES

DOSSIER DE GESTION

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	7 292 126	8 348 203	-1 056 077	-12.65
20300000 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVEL	22 219 245	19 833 470	2 385 775	12.03
28030000 AMORTISSEMENT FRAIS DE RECHERC	-14 927 119	-11 485 267	-3 441 852	-29.97
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 323 728	889 231	434 496	48.86
20510000 LOGICIEL	454 339	454 339		
20520000 DEPOT DE BREVET	1 418 054	912 483	505 571	55.41
28051000 AMORTISSEMENT LOGICIELS	-437 126	-411 869	-25 257	-6.13
28052000 AMORTISSEMENT BREVETS	-111 539	-65 721	-45 818	-69.72
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 180 224	3 636 219	544 005	14.96
23200000 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 180 224	3 636 219	544 005	14.96
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	309 430	477 622	-168 191	-35.21
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	971 330	965 832	5 498	0.57
28154000 AMORT MAT INDUSTRIEL	-661 899	-488 210	-173 689	-35.58
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699 357	1 117 314	-417 957	-37.41
21810000 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	482 498	478 317	4 181	0.87
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	171 534	171 534		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	2 730 378	2 645 030	85 348	3.23
21840000 MOBILIER	538 368	534 066	4 303	0.81
28181000 AMORT AUTRES IMMOBILISATIONS C	-326 053	-271 278	-54 776	-20.19
28182000 AMORT MAT TRANSPORT	-171 534	-171 223	-311	-0.18
28183000 AMORT MAT BUREAU INFORMAT	-2 280 873	-1 889 654	-391 218	-20.70
28184000 AMORT MOBILIER	-444 961	-379 479	-65 482	-17.26
AUTRES PARTICIPATIONS	37 606 354	27 236 874	10 369 480	38.07
26100000 TITRES SIGFOX FRANCE SASU	29 052 285	18 646 889	10 405 396	55.80
26110000 TITRES SIGFOX INC	916	916		
26120000 TITRES SIGFOX SPAIN	3 000	3 000		
26121000 TITRES SIGFOX PORTUGAL	1	1		
26130000 TITRES SIGFOX SINGAPORE	1	1		
26140000 TITRES SIGFOX GMBH		25 000	-25 000	NS
26150000 TITRES SIGFOX LATAM	10 000	10 000		
26150010 TITRES SIGFOX COLOMBIA	3 601	3 601		
26151000 TITRES SIGFOX BRAZIL	498	498		
26160000 TITRES SIGFOX SOUTH AFRICA (PT	46 787	46 787		
26170000 TITRES SIGFOX SIGFOX POLAND SP	1 196	1 196		
26180000 TITRES SIGFOX DUBAI	2 586	2 586		
26190000 TITRES SIGFOX WND UK	8 500 000	8 500 000		
29610000 DEPR TITRES PARTICIPATION	-14 517	-3 601	-10 916	NS
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	265 141	316 827	-51 686	-16.31
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	265 141	316 827	-51 686	-16.31
Total II	51 676 360	42 022 290	9 654 070	22.97
MARCHANDISES	5 745 021	4 649 606	1 095 415	23.56
37110000 STOCK STATIONS	2 802 559	1 861 348	941 211	50.57
37130000 STOCK STATIONS REPAIRED	89 357	106 052	-16 695	-15.74
37140000 STOCK STATIONS KO	43 803	107 828	-64 025	-59.38
37200000 STOCK OBJETS CONNECTES	432 969	478 780	-45 811	-9.57
37300000 STOCK COMPOSANTS	2 764 509	2 632 557	131 952	5.01
39710000 PROV DEPRECIATION STOCK STATIO	-359 665	-506 235	146 570	28.95

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
39730000 PROV DEPRECIATION COMPOSANTS	-28 510	-30 725	2 215	7.21
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	26 907 513	27 460 358	-552 845	-2.01
41100000 CLIENTS	22 600 176	21 728 657	871 519	4.01
41600000 CLIENTS DOUTEUX		2 541 942	-2 541 942	NS
41610000 CLIENTS DOUTEUX - COLLECTIFS	1 755 316		1 755 316	
41820000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR MAN	1 344 095	1 511 415	-167 319	-11.07
41821000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR GRO	2 706 520	3 466 689	-760 170	-21.93
49100000 PROVISIONS POUR D_PR. COMPTES	1	-1 788 345	1 788 345	100.00
49110000 PROVISIONS POUR D_PR. COMPTES	-1 498 594		-1 498 594	
AUTRES CREANCES	97 770 995	159 593 783	-61 822 788	-38.74
40100000 FOURNISSEURS	276 910	509 078	-232 168	-45.61
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTEs	200	200		
42860100 NOTES DE FRAIS	1 472		1 472	
43700000 CHEQUES DEJEUNER	90	621	-531	-85.51
43780000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		1 332	-1 332	NS
43830000 CAISSES SOCIALES SALARIES ETRA		66 385	-66 385	NS
43862200 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	43 777	32 884	10 893	33.13
43863300 FORM PROF CONT A PAYER	41 610		41 610	
43870000 PRODUITS A RECEVOIR	71		71	
44400000 ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES	23 200	23 200		
44562000 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBILISAT		0	-0	NS
44565000 TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQU		830 749	-830 749	NS
44566300 TVA DEDUCTIBLE différée	146 451		146 451	
44566400 TVA DEDUCTIBLE différée manuel	2 040		2 040	
44566500 TVA DEDUCTIBLE sur autres bien	304	257 451	-257 147	-99.88
44583000 TVA A REMBOURSER	360 666	337 014	23 651	7.02
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	152 239	633 129	-480 890	-75.95
44870000 PRODUITS A RECEVOIR	2 298 215	3 950 316	-1 652 101	-41.82
45100002 CPTÉ COUR. INTEGRATION FISCALE	262 325	262 325		
45100003 CPTÉ COUR. INTEGRATION FISCALE	793 137	793 137		
45110000 CPTÉ COUR.SIGFOX INC.	82 638 651	73 594 828	9 043 823	12.29
45110300 CPTÉ COUR.SIGFOX MOTYL		580	-580	NS
45120000 CPTÉ COUR.SIGFOX SPAIN	6 266 630	3 630 100	2 636 530	72.63
45130000 CPTÉ COUR.SIGFOX SINGAPORE	7 349 571	7 342 908	6 663	0.09
45140000 CPTÉ COUR.SIGFOX GMBH		29 154 293	-29 154 293	NS
45150100 CPTÉ COUR.SIGFOX FRANCE SASU	1 160 032	20 593	1 139 439	NS
45150200 CPTÉ COUR.SIGFOX LATAM	27 753 959	34 027 454	-6 273 495	-18.44
45150300 CPTÉ COUR.SIGFOX FRANCE NIP SA	923 071	637 667	285 404	44.76
45161000 CPTÉ COUR. SIGFOX FZE (DUBAI)		1 957 453	-1 957 453	NS
45171000 CPTÉ COUR. WND UK	2 273	2 273		
45180000 INTERETS COURUS SUR CC	1 728 059	1 527 813	200 247	13.11
49510000 PROVISIONS POUR DEPR. COMPTES	-34 453 959		-34 453 959	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		610	-610	-100.00
50813000 SICAV ROTHSCHILD 207053010 EUR		1 654	-1 654	NS
59080000 DEPRECIATIONS VMP		-1 044	1 044	100.00
DISPONIBILITES	15 190 764	8 779 522	6 411 241	73.02
51111020 BANQUE COURTOIS autres	5 154		5 154	
51200560 EDMOND ROTHSCHILD 00207053010	1 282	1 282		
51210000 BANQUE WORMSER 00001242400		33 894	-33 894	NS
51211000 BANQUE COURTOIS	250 206		250 206	
51212000 BNP	14 412 866	8 640 553	5 772 313	66.80

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
51214000 BNP DOLLARS 937	521 256	103 794	417 462	402.20
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	713 576	617 822	95 755	15.50
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		6 400	-6 400	NS
48620000 CCA MANUELLES	713 576	611 422	102 154	16.71
Total III	146 327 869	201 101 701	-54 773 831	-27.24
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	7 046 346		7 046 346	
47610000 ECA DETTES & CREANCES	7 046 346		7 046 346	
TOTAL GENERAL	205 050 576	243 123 991	-38 073 415	-15.66

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	930 856	929 550	1 306	0.14
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	930 856	929 550	1 306	0.14
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	229 180 419	229 168 038	12 382	0.01
10410000 PRIMES D'EMISSION	229 153 950	229 142 453	11 497	0.01
10450000 BONS DE SOUCRIPTION D ACTIONS	26 470	25 585	885	3.46
REPORT A NOUVEAU	-96 772 180	-65 969 339	-30 802 841	-46.69
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-96 772 180	-65 969 339	-30 802 841	-46.69
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-90 659 353	-30 802 841	-59 856 513	-194.32
Total I	42 679 742	133 325 408	-90 645 666	-67.99
PROVISIONS POUR RISQUES	8 430 061	3 215 998	5 214 063	162.13
15110000 PROVISION POUR LITIGE	176 888	3 204 938	-3 028 050	-94.48
15150000 PROVISIONS PERTE DE CHANGE	7 046 173	11 060	7 035 113	NS
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	1 207 000		1 207 000	
PROVISIONS POUR CHARGES	355 807		355 807	
15400000 PROVISION POUR RESTRUCTURATION	355 807		355 807	
Total III	8 785 868	3 215 998	5 569 870	173.19
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	46 472 471	43 021 334	3 451 136	8.02
16100000 EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTI	46 472 471	43 021 334	3 451 136	8.02
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	42 412 014	21 399 602	21 012 412	98.19
16400000 EMPRUNTS AUTRES D'ETABLISSEMEN	40 000 000	20 000 000	20 000 000	100.00
16884000 INT COURUS SUR EMPRUNT	2 412 014	1 399 602	1 012 412	72.34
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	1 500	42 720	-41 220	-96.49
51112020 BNP EUR autres	1 500	1 500		
51211000 BANQUE COURTOIS		41 220	-41 220	NS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	29 451 897	16 300 983	13 150 914	80.68
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	186	186		
16810000 AUTRES EMPRUNTS	600 000	675 000	-75 000	-11.11
16870000 AVANCE REMBOURSABLE	3 059 180	3 059 180		
45110100 CPTÉ COUR. SIGFOX USA LLC	6 251	383	5 868	NS
45121000 CPTÉ COUR. SIGFOX PORTUGAL	15 000		15 000	
45161000 CPTÉ COUR. SIGFOX FZE (DUBAI)	1 418 352		1 418 352	
45510000 ASSOCIE - CPTÉ COUR	20 000 000	10 000 000	10 000 000	100.00
45600000 ACT VERSEMENTS SUR AUG CAPITAL	4 352 929	2 566 235	1 786 695	69.62
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	14 962 162	52 379	14 909 783	NS
41910000 CLIENTS AVANCES ET ACOMPTES VE	14 962 162	52 379	14 909 783	NS
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 975 038	18 253 004	-8 277 967	-45.35
40100000 FOURNISSEURS	4 524 408	6 779 984	-2 255 576	-33.27
40810000 FOURNISSEURS FNP AUTOMATIQUE	514 578	336 677	177 901	52.84
40811000 FOURNISSEURS FNP GROUPE	3 509 328	8 007 147	-4 497 818	-56.17
40820000 FOURNISSEURS FNP MANUELLES	1 426 723	3 129 197	-1 702 474	-54.41

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
DETTES FISCALES ET SOCIALES	7 969 430	6 331 494	1 637 937	25.87
42100000 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	205 087	28 807	176 280	611.93
42200000 COMITE D'ENTREPRISE	30 441	31 712	-1 270	-4.01
42820000 DETTES PROVISO. POUR CONGES P	1 178 922	1 573 257	-394 335	-25.06
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	691 839	468 494	223 345	47.67
42860100 NOTES DE FRAIS		19 091	-19 091	NS
43100000 S_CURIT_ SOCIALE	3 141 498	588 360	2 553 138	433.94
43702000 MUTUELLE	131 259	71 554	59 705	83.44
43730000 RETRAITE PR_MALLIANCE	143 279	189 315	-46 037	-24.32
43740000 GAN PR_VOYANCE	39 521	51 600	-12 079	-23.41
43780000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 949		2 949	
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	531 998	718 255	-186 257	-25.93
43830000 CAISSES SOCIALES SALARIES ETRA	15 709		15 709	
43860000 CHARGES SOC.A PAYER/PRIMES	1 070 470	203 829	866 641	425.18
43863300 FORM PROF CONT A PAYER		8 163	-8 163	NS
43864000 EFFORT CONSTRUCTION	68 327	77 154	-8 827	-11.44
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE (IMPAT	215 082	156 757	58 325	37.21
44551000 TVA A DECAISSER		154 929	-154 929	NS
44572000 TVA COLLECT_E		3 914	-3 914	NS
44572100 TVA COLLECT_E SUR CREANCES DOU		1	-1	NS
44572500 TVA COLLECT_E SUR ENCAISSEMENT	47 981	785 009	-737 029	-93.89
44575000 TVA COLLECTEE AUTOLIQUEE		830 749	-830 749	NS
44587000 TVA SUR FACT _TABLIR	236 435	259 587	-23 151	-8.92
44860000 AUTRES CHARGES A PAYER	218 633	110 956	107 677	97.04
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	279 148	261 251	17 897	6.85
26900000 VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER	2 586	2 586		
40400000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	276 562	258 666	17 897	6.92
AUTRES DETTES	1 664 418	141 724	1 522 694	NS
41100000 CLIENTS	24 789	38 785	-13 996	-36.09
41600000 CLIENTS DOUTEUX	0		0	
41982000 CLIENTS AVOIR A ETABLIR MANUEL	10 000	73 310	-63 310	-86.36
46700000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDI	29 630	29 630		
46860000 CHARGES A PAYER	1 600 000		1 600 000	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	323 691	168 658	155 033	91.92
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	323 691	168 658	155 033	91.92
Total IV	153 511 769	105 973 150	47 538 619	44.86
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	73 198	609 435	-536 237	-87.99
47610000 ECA DETTES & CREANCES		13 379	-13 379	NS
47710000 ECP DETTES & CREANCES	73 198	596 056	-522 858	-87.72
TOTAL GENERAL	205 050 576	243 123 991	-38 073 415	-15.66

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	10 497 351	11 146 891	-649 541	-5.83
70700000 VENTES MARCHANDISES TAXABLE	220	3 277	-3 057	-93.29
70701000 VENTES MARCHANDISES EXPORT	7 596	542 397	-534 801	-98.60
70702000 VENTES MARCHANDISES CE		7 200	-7 200	NS
70710000 VENTES DE STATIONS		5 133	-5 133	NS
70711000 VENTES DE STATIONS EXPORT	8 344 136	170 753	8 173 383	NS
70712000 VENTES DE STATIONS CE	70 519	1 744 104	-1 673 585	-95.96
70720000 VENTES DE STATIONS INTERCOS TA	274 009	793 244	-519 235	-65.46
70721000 VENTES DE STATIONS INTERCOS EX	1 177 733	7 606 441	-6 428 708	-84.52
70722000 VENTES DE STATIONS INTERCOS CE	480 465	183 972	296 493	161.16
70730000 VENTES MARCHANDISES TAXABLE IN	22 760	10 150	12 610	124.24
70731000 VENTES MARCHANDISES EXPORT IN	49 717	38 698	11 020	28.48
70732000 VENTES MARCHANDISES CE INTERCO	2 016	5 632	-3 616	-64.20
70740000 VENTES MARCHANDISES EMS TAXABL		35 892	-35 892	NS
70750000 VENTES RMA TAXABLE	10 750		10 750	
70751000 VENTES RMA EXPORT	5 960		5 960	
70752000 VENTES RMA CE	51 470		51 470	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	13 736 494	10 681 819	3 054 675	28.60
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	235 950	3 300	232 650	NS
70601000 PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT	233 245	37 980	195 265	514.13
70601100 PRESTATIONS DE SERVICES -IOT A	-90 000	365 741	-455 741	NS
70601110 PRESTATIONS DE SERVICES -IOT A		5 817	-5 817	NS
70601120 PRESTATIONS DE SERVICES -IOT A		10 950	-10 950	NS
70602000 PRESTATIONS DE SERVICES CE	152 428	12 540	139 888	NS
70620000 DROIT DE DISTRIBUTION SUR SF	679 150	539 638	139 511	25.85
70621000 DROIT DE DISTRIBUTION EXPORT S	14 438	3 615	10 823	299.40
70622000 DROIT DE DISTRIBUTION CE SUR S	883 742	649 465	234 277	36.07
70622100 DROIT DE DISTRIBUTION SUR OCF	51 752	110 879	-59 127	-53.33
70622200 DROIT DE DISTRIBUTION EXPORT S	6 502	500	6 002	NS
70622300 DROIT DE DISTRIBUTION CE SUR O	220 881	244 135	-23 254	-9.53
70622400 DROIT DE DISTRIBUTION SUR LF	35 067	15 114	19 953	132.02
70622500 DROIT DE DISTRIBUTION EXPORT S	1 012	362	650	179.47
70622600 DROIT DE DISTRIBUTION CE SUR L	94 453	31 301	63 152	201.76
70622700 DROIT DE DISTRIBUTION SUR AF	144 623	180 731	-36 108	-19.98
70622800 DROIT DE DISTRIBUTION EXPORT S	4 328	1 098	3 230	294.25
70622900 DROIT DE DISTRIBUTION CE SUR A	104 243	166 227	-61 984	-37.29
70631000 SET UP FEES EXPORT	7 895 000	3 160 000	4 735 000	149.84
70632000 SET UP FEES CE		910 000	-910 000	NS
70640000 CERTIFICATIONS	10 450	57 450	-47 000	-81.81
70641000 CERTIFICATION EXPORT	45 130	136 137	-91 006	-66.85
70642000 CERTIFICATIONS CE	28 400	71 700	-43 300	-60.39
70651000 PILOTE EXPORT	33 556	3 600	29 956	832.11
70652000 PILOTE CE	2 750	3 622	-872	-24.08
70670000 INTERCONNECTION SERVICE FEE SU	99 114	62 628	36 486	58.26
70671000 INTERCONNECTION SERVICE FEE EX	2 958	1 091	1 867	171.09
70672000 INTERCONNECTION SERVICE FEE CE	110 166	24 386	85 781	351.77
70672300 INTERCONNECTION SERVICE FEE CE		3	-3	NS
70672400 INTERCONNECTION SERVICE FEE SU	8 691	4 931	3 760	76.26
70672500 INTERCONNECTION SERVICE FEE EX	437	218	218	99.93
70672600 INTERCONNECTION SERVICE FEE CE	1 486	945	541	57.23
70672700 INTERCONNECTION SERVICE FEE SU	19 439	16 158	3 281	20.31
70672800 INTERCONNECTION SERVICE FEE EX	167	96	71	73.74
70672900 INTERCONNECTION SERVICE FEE CE	5 592	5 395	198	3.67
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	219 322	556 178	-336 856	-60.57

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
70801000 PRODUITS DES ACTIV ANNEX EXPOR	237 951	474 992	-237 040	-49.90
70802000 PRODUITS DES ACTIV ANNEX CE	13 015	190 408	-177 393	-93.16
70804100 MANAGEMENT FEES TAXABLE	550 353	866 581	-316 228	-36.49
70804200 MANAGEMENT FEES EXPORT	1 311 077	1 183 024	128 053	10.82
70804300 MANAGEMENT FEES CE	345 718	562 820	-217 102	-38.57
70850000 FRAIS TRANSPORT	2 193	1 087	1 106	101.71
70851000 FRAIS TRANSPORT EXPORT	9 085	1 253	7 832	625.30
70852000 FRAIS TRANSPORT CE	12 630	7 726	4 904	63.48
Chiffre d'affaires NET	24 233 845	21 828 711	2 405 134	11.02
PRODUCTION IMMOBILISEE	2 929 780	3 896 822	-967 042	-24.82
72210000 PRODUCTION IMMOBILISEE - SG&A	242 686	330 559	-87 873	-26.58
72220000 PRODUCTION IMMOBILISEE - Wages	2 687 094	3 566 263	-879 169	-24.65
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	312 477	377 178	-64 702	-17.15
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION	311 477	377 178	-65 702	-17.42
74010000 Subvention Social - Non soumis	1 000		1 000	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	2 033 473	211 548	1 821 925	861.24
78150000 REPRISE PROV.RISQUES ET CHARGE		80 980	-80 980	NS
78173000 REPRISE PROVISION SUR STOCKS	161 244	16 714	144 530	864.71
78174000 REPRISE PROVISION CREANCES	1 711 452	86	1 711 367	NS
79100000 AVANTAGES EN NATURE	133 767	134 983	-1 216	-0.90
79110000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPL.	135	-21 215	21 350	100.64
79112000 TRANSFERTS DE CHARGES SOCIAL	26 875		26 875	
AUTRES PRODUITS	611 787	73 678	538 109	730.36
75600000 GAINS DE CHANGE S/ CREANCES/DE	601 306	69 867	531 439	760.64
75600001 GAINS DE CHANGE S/ CREANCES/DE	6 620	4 555	2 065	45.34
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	705	-831	1 536	184.76
75810000 AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION	3 156	87	3 069	NS
Total des Produits d'exploitation	30 121 361	26 387 936	3 733 425	14.15
ACHATS DE MARCHANDISES	8 715 537	4 514 924	4 200 614	93.04
60700000 ACHATS COMPOSANTS STOCKES	1 836 196	1 623 487	212 709	13.10
60700001 ECARTS SUR ACHATS COMPOSANTS S	-6 265	-16 678	10 413	62.43
60710000 ACHAT OBJET CONNECTES	180 962	475 654	-294 692	-61.96
60710001 ECARTS SUR ACHAT OBJET CONNECT	2 237	-3 378	5 615	166.23
60720000 ACHAT DE BASE STATIONS	6 694 757	2 432 396	4 262 361	175.23
60720001 ECARTS SUR ACHAT DE BASE STATI	7 650	3 443	4 208	122.21
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	-946 631	-952 198	5 567	0.58
60371000 VARIAT. STOCKS BASE STATIONS	-884 779	-505 222	-379 557	-75.13
60371100 VARIAT. STOCKS BASE STATIONS	10 316	3 298	7 018	212.79
60372000 VARIAT. STOCKS OBJETS CONNECTE	48 434	-6 519	54 952	843.01
60372100 VARIAT. STOCKS OBJETS CONNECTE	344	26	318	NS
60373000 VARIAT. STOCKS COMPOSANTS	-146 830	-451 166	304 336	67.46
60373100 VARIAT. STOCKS COMPOSANTS - EC	25 884	7 385	18 499	250.49
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	-34 741	-158 083	123 342	78.02
60920000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES SU	-34 741	-158 083	123 342	78.02

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	7 594 067	12 513 229	-4 919 162	-39.31
60410000 ACHAT D ETUDE ET PRESTATION DE	-15 860	55 196	-71 056	NS
60420000 ACHAT D ETUDE ET PRESTATION DE	-158 075	180 000	-338 075	NS
60610000 FOURNITURES NON STOCK. EAU, _N	8 667	23 876	-15 209	-63.70
60630000 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	65 029	231 365	-166 336	-71.89
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	158 258	189 173	-30 915	-16.34
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	261 483	982 433	-720 951	-73.38
61110000 INSTALLATIONS	3 214		3 214	
61120000 SOUS TRAITANCE LOGISTICIEN	35 544	113 711	-78 166	-68.74
61130000 SOUS TRAITANCE PROJETS	297 703	452 849	-155 145	-34.26
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	654 073	1 048 231	-394 159	-37.60
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	343 551	284 085	59 465	20.93
61351000 LOCATIONS LOGICELS SAAS	1 663 079	1 460 686	202 393	13.86
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	328 506	196 348	132 158	67.31
61520000 ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIER	38 793	69 064	-30 271	-43.83
61521000 FRAIS DE DEMANTELEMENT		970	-970	NS
61550000 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES	11 022	14 399	-3 377	-23.45
61551000 MAINTENANCE SITE	-415	5 778	-6 193	NS
61552000 MAINTENANCE BS	83 602	27 125	56 477	208.21
61560000 MAINTENANCE	94 965	37 522	57 444	153.09
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	148 133	85 945	62 188	72.36
61610000 ASSURANCE VIE	49 138	31 443	17 694	56.27
61630000 ASSURANCE V_HICULE	4 946	6 495	-1 549	-23.85
61700000 ETUDES ET RECHERCHES	-12 436	16 119	-28 555	NS
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	7 384	10 907	-3 523	-32.30
61820000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	2 714	3 639	-925	-25.42
61850000 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIR	38 932	195 607	-156 674	-80.10
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP	314 255	556 602	-242 347	-43.54
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	25 749	26 463	-714	-2.70
62140000 MISE A DISPOSITION DE PERSONNE	131 039	445 392	-314 352	-70.58
62220000 COMMISSIONS & COURTAGES SUR VE	747	491	256	52.17
62221000 DROIT DE DISTRIBUTION	2 127	3 169	-1 042	-32.89
62222000 INTERCONNECTION SERVICE FEE	165 700	84 128	81 572	96.96
62260000 HONORAIRES	1 034 488	1 182 345	-147 857	-12.51
62261000 HONORAIRES A REFACTURER	25 190	-38 643	63 833	165.19
62262000 HONORAIRES A REFACTURER A FRAB	21 317	389 911	-368 595	-94.53
62264100 HONORAIRES COMPTABLES	185 898	42 631	143 267	336.06
62264200 HONORAIRES PAIES		30 564	-30 564	NS
62264300 HONORAIRES CONSULTATION TAXES	8 530	16 875	-8 345	-49.45
62264400 HONORAIRES AUDIT	34 216	150 913	-116 697	-77.33
62264500 HONORAIRES SECRETARIAT	697		697	
62264600 HONORAIRES AUTRES	114 209	46 211	67 997	147.14
62264700 HONORAIRES LEGAUX	195 500	85 519	109 982	128.61
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	231	853	-621	-72.86
62280000 FRAIS DE FORMATION	11 216		11 216	
62300000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUB	306 415	5 248	301 167	NS
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	18 021	1 559 046	-1 541 025	-98.84
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	1 444	773	670	86.70
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	21 809	783	21 026	NS
62380000 DONS	60	80 300	-80 240	-99.93
62400000 TRANSPORTS BIENS & COLLECTIFS	12 568	22 549	-9 981	-44.26
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	42 926	19 024	23 902	125.64
62420000 TRANSPORTS SUR VENTES	120 776	65 705	55 071	83.82
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	209 024	1 137 030	-928 006	-81.62
62511000 VOYAGES A REFACTURER	36 913	213 573	-176 661	-82.72

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62512000 IK - VOITURE PRIVEE	200	6 650	-6 450	-96.99
62570000 RECEPTIONS	24 352	131 377	-107 025	-81.46
62600000 FRAIS CONNECTIVITE SITES	41 174	4 731	36 444	770.40
62610000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMS	69 684	149 218	-79 534	-53.30
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	76 518	41 929	34 589	82.49
62800000 DIVERS	2 023	21 295	-19 272	-90.50
62810000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,.)	226 958	264 807	-37 849	-14.29
62840000 HONORAIRES RECRUTEMENT	144	42 802	-42 658	-99.66
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	655 619	468 613	187 006	39.91
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	103 497		103 497	
63130000 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	153 979	173 325	-19 347	-11.16
63340000 PARTICIP EMPLOY EFFORT CONSTRU	68 492	77 042	-8 550	-11.10
63511000 CET	176 159	60 616	115 543	190.61
63512000 TAXES FONCIERES	71 218	67 285	3 932	5.84
63514000 TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETE	7 886	7 886		
63530000 DROITS DE DOUANE	15 117	24 310	-9 193	-37.82
63581000 AGEFIPH	36 728	58 148	-21 420	-36.84
63700000 AUTRES IMPOTS TAXES ET VERS. A	22 543		22 543	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	15 712 948	17 860 936	-2 147 988	-12.03
64100000 R_MUN_RATION DU PERSONNEL	13 807 034	16 109 604	-2 302 570	-14.29
64110000 REMUNERATION PERSONNEL ETRANGE	775 198	754 823	20 375	2.70
64120000 CONGES PAYES	-394 335	-55 223	-339 112	NS
64130000 GRATIFICATIONS STAGIAIRES	71 223	95 393	-24 171	-25.34
64132000 AUTRES PRIMES	1 297 252	820 560	476 693	58.09
64132100 AUTRES PRIMES ETRANGER	139 175	135 779	3 396	2.50
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	17 401		17 401	
CHARGES SOCIALES	7 028 538	7 965 067	-936 529	-11.76
64510000 COTISATIONS URSSAF	4 144 295	4 724 603	-580 308	-12.28
64521000 COTISATIONS NOVALIS SANTE	372 324	415 738	-43 414	-10.44
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	1 364 881	1 548 698	-183 817	-11.87
64540000 COTISATIONS AUX ASSEDICS	589 805	682 729	-92 924	-13.61
64541000 COTISATIONS AUTRES CAISSES		20 506	-20 506	NS
64580000 CH SOC PRIME A PAYER	84 782	-13 480	98 262	728.92
64581000 COTISATIONS SOCIALES SALARIES	267 126	183 553	83 573	45.53
64582200 CH SOC CONGES A PAYER	-186 257	-40 143	-146 114	NS
64700000 AUTRES CHARGES SOCIALES	283 148	328 568	-45 420	-13.82
64720000 VERSEMENTS AU COMITE D ENTREPR	80 441	84 348	-3 908	-4.63
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	28 070	29 948	-1 878	-6.27
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-76		-76	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	4 257 682	4 337 640	-79 958	-1.84
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	3 512 927	3 528 906	-15 979	-0.45
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	744 755	808 734	-63 980	-7.91
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS		77 067	-77 067	-100.00
68160000 DOT.PROVISION DEPRECIATION IMM		77 067	-77 067	NS
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	2 434 164	1 022 318	1 411 846	138.10
68170000 DOT.PROVISION DEPRECIATION DES	12 463	317 044	-304 581	-96.07
68174000 DOT.PROVISION DEPRECIATION DES	2 421 701	705 274	1 716 426	243.37

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES CHARGES	5 086 835	8 433 682	-3 346 847	-39.68
65110000 REDEVANCES	74	126	-52	-41.32
65112500 LICENCE FEES EXPORT	3 606 334	7 628 963	-4 022 629	-52.73
65130000 TECHNICAL SUPPORT FEES	245 675	556 483	-310 808	-55.85
65440000 PERTES SUR CREANCES IRRECOURVRA	1 023 229		1 023 229	
65600000 PERTES DE CHANGE S/ CREANCES/D	112 980	224 329	-111 349	-49.64
65600001 PERTES DE CHANGE S/ CREANCES/D	18 293	23 025	-4 732	-20.55
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	-0	733	-733	NS
65810000 AUTRES CH. DIVERSES GESTION CO	80 250	22	80 227	NS
Total des Charges d'exploitation	50 504 018	56 083 195	-5 579 177	-9.95
Résultat d'exploitation	-20 382 657	-29 695 259	9 312 602	31.36
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	692 535	796 933	-104 398	-13.10
76150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	692 535	796 933	-104 398	-13.10
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 467	1 467		
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 467	1 467		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	1 044	686 772	-685 729	-99.85
78650000 REPRISE PROV.RISQUES ET CHARGE	1 044	686 772	-685 729	-99.85
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		19 768	-19 768	-100.00
76600000 GAIN DE CHANGE		19 770	-19 770	NS
76600001 GAIN DE CHANGE MANUEL		-2	2	100.00
Total des Produits financiers	695 046	1 504 939	-809 894	-53.82
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	7 046 029	14 661	7 031 368	NS
68650000 DOT.PROVISION RISQUE&CH.FINANC	7 035 113	11 060	7 024 053	NS
68662000 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR	10 916	3 601	7 315	203.12
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	7 892 025	5 521 018	2 371 007	42.95
66110000 INTERETS EMPRUNTS	7 648 320	5 506 325	2 141 995	38.90
66150000 INTERETS COMPTE COURANT	14 475	13 957	519	3.72
66181000 INTERETS S/DETTES COMMERCIALES	215 562	726	214 836	NS
66800000 AUTRE CHARGES FINANCIERES	13 668	10	13 657	NS
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	33 130	23 566	9 564	40.59
66600000 PERTES DE CHANGE	32 892	23 566	9 326	39.57
66600001 PERTES DE CHANGE MANUEL	238		238	
Total des Charges financières	14 971 185	5 559 245	9 411 940	169.30
Résultat financier	-14 276 139	-4 054 306	-10 221 834	-252.12
Résultat courant avant impôts	-34 658 796	-33 749 564	-909 232	-2.69
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	8 702	5 833	2 868	49.17
77180000 AUTR.PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	8 702	5 833	2 868	49.17

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 324	6 468	-2 144	-33.14
77520000 PRODUITS CESSION IMMO.CORPOREL	1 840	3 510	-1 670	-47.59
77521000 PRODUITS CESSION IMMO.CORPOREL	2 483	2 957	-474	-16.03
77560000 PRODUITS CESSION IMMO.FINANCIE	1		1	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	4 120 500	1 590 503	2 529 997	159.07
78750000 REPRISE PROV.RISQUES ET CHARGE	4 120 500	1 590 503	2 529 997	159.07
Total des Produits exceptionnels	4 133 526	1 602 804	2 530 722	157.89
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	25 497 106	2 005 398	23 491 708	NS
67110000 PENALITES S/ MARCHES ACHATS ET	33 376		33 376	
67120000 PENALITES AMENDES FISC. & PENA	21 289	1 378	19 911	NS
67140000 CREANCES DEVENUES IRRECOUVRABL	1 054 079		1 054 079	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 388 363	2 004 020	22 384 342	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	27 761	110 183	-82 422	-74.80
67520000 VALEUR NETTE CPTABLE IMMO.CORP	2 589	108 997	-106 408	-97.63
67521000 VALEUR NETTE CPTABLE IMMO.CORP	172	1 186	-1 014	-85.50
67560000 VALEUR NETTE CPTABLE IMMO.FINA	25 000		25 000	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	36 109 216	144 438	35 964 779	NS
68700000 DOT.PROVISION CHARGES EXCEPTIO	36 109 216	144 438	35 964 779	NS
Total des Charges exceptionnelles	61 634 083	2 260 019	59 374 064	NS
Résultat exceptionnel	-57 500 557	-657 214	-56 843 343	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-1 500 000	-3 603 938	2 103 938	58.38
69890000 INTEGRATION FISCALE-PRODUITS	-1 500 000	-3 603 938	2 103 938	58.38
Total des produits	34 949 932	29 495 680	5 454 253	18.49
Total des charges	125 609 286	60 298 520	65 310 765	108.31
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	-90 659 353	-30 802 841	-59 856 513	-194.32

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020	N 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019	N 12	% CA	Ecart N / N-1	
							Euros	%
Ventes marchandises + Production	27 163 625		100.00	25 725 533		100.00	1 438 092	5.59
+ Ventes de marchandises	10 497 351		100.00	11 146 891		100.00	-649 541	-5.83
- Coût d'achat des marchandises vendues	7 768 906		74.01	3 562 726		31.96	4 206 180	118.06
Marge commerciale	2 728 444		25.99	7 584 165		68.04	-4 855 721	-64.02
+ Production vendue	13 736 494		82.42	10 681 819		73.27	3 054 675	28.60
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée	2 929 780		17.58	3 896 822		26.73	-967 042	-24.82
Production de l'exercice	16 666 274		100.00	14 578 641		100.00	2 087 633	14.32
- Matières premières, approvisionnements consommés	-34 741		-0.21	-158 083		-1.08	123 342	78.02
- Sous traitance directe	-173 935		-1.04	235 196		1.61	-409 131	-173.95
Marge brute de production	16 874 950		101.25	14 501 528		99.47	2 373 422	16.37
Marge brute globale	19 603 394		72.17	22 085 693		85.85	-2 482 299	-11.24
- Autres achats + charges externes	7 768 002		28.60	12 278 033		47.73	-4 510 031	-36.73
Valeur ajoutée	11 835 392		43.57	9 807 661		38.12	2 027 732	20.67
+ Subventions d'exploitation	312 477		1.15	377 178		1.47	-64 702	-17.15
- Impôts, taxes et versements assimilés	655 619		2.41	468 613		1.82	187 006	39.91
- Salaires du personnel	15 712 948		57.85	17 860 936		69.43	-2 147 988	-12.03
- Charges sociales du personnel	7 028 538		25.87	7 965 067		30.96	-936 529	-11.76
Excédent brut d'exploitation	-11 249 236		-41.41	-16 109 777		-62.62	4 860 541	30.17
+ Autres produits de gestion courante	611 787		2.25	73 678		0.29	538 109	730.36
- Autres charges de gestion courante	5 086 835		18.73	8 433 682		32.78	-3 346 847	-39.68
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	2 033 473		7.49	211 548		0.82	1 821 925	861.24
- Dotations aux amortissements	4 257 682		15.67	4 337 640		16.86	-79 958	-1.84
- Dotations aux provisions	2 434 164		8.96	1 099 384		4.27	1 334 779	121.41
Résultat d'exploitation	-20 382 657		-75.04	-29 695 259		-115.43	9 312 602	31.36
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers	695 046		2.56	1 504 939		5.85	-809 894	-53.82
- Charges financières	14 971 185		55.11	5 559 245		21.61	9 411 940	169.30
Résultat courant	-34 658 796		-127.59	-33 749 564		-131.19	-909 232	-2.69
+ Produits exceptionnels	4 133 526		15.22	1 602 804		6.23	2 530 722	157.89
- Charges exceptionnelles	61 634 083		226.90	2 260 019		8.79	59 374 064	NS
Résultat exceptionnel	-57 500 557		-211.68	-657 214		-2.55	-56 843 343	NS
- Impôt sur les bénéfices	-1 500 000		-5.52	-3 603 938		-14.01	2 103 938	58.38
- Participation des salariés								
Résultat NET	-90 659 353		-333.75	-30 802 841		-119.74	-59 856 513	-194.32

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	27 163 625	100.00	25 725 533	100.00	1 438 092	5.59
VENTES DE MARCHANDISES	10 497 351	100.00	11 146 891	100.00	-649 541	-5.83
70700000 VENTES MARCHANDISES TAXABLE	220	0.00	3 277	0.03	-3 057	-93.29
70701000 VENTES MARCHANDISES EXPORT	7 596	0.07	542 397	4.87	-534 801	-98.60
70702000 VENTES MARCHANDISES CE			7 200	0.06	-7 200	NS
70710000 VENTES DE STATIONS			5 133	0.05	-5 133	NS
70711000 VENTES DE STATIONS EXPORT	8 344 136	79.49	170 753	1.53	8 173 383	NS
70712000 VENTES DE STATIONS CE	70 519	0.67	1 744 104	15.65	-1 673 585	-95.96
70720000 VENTES DE STATIONS INTERCOS TA	274 009	2.61	793 244	7.12	-519 235	-65.46
70721000 VENTES DE STATIONS INTERCOS EX	1 177 733	11.22	7 606 441	68.24	-6 428 708	-84.52
70722000 VENTES DE STATIONS INTERCOS CE	480 465	4.58	183 972	1.65	296 493	161.16
70730000 VENTES MARCHANDISES TAXABLE IN	22 760	0.22	10 150	0.09	12 610	124.24
70731000 VENTES MARCHANDISES EXPORT IN	49 717	0.47	38 698	0.35	11 020	28.48
70732000 VENTES MARCHANDISES CE INTERCO	2 016	0.02	5 632	0.05	-3 616	-64.20
70740000 VENTES MARCHANDISES EMS TAXABL			35 892	0.32	-35 892	NS
70750000 VENTES RMA TAXABLE	10 750	0.10			10 750	
70751000 VENTES RMA EXPORT	5 960	0.06			5 960	
70752000 VENTES RMA CE	51 470	0.49			51 470	
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	7 768 906	74.01	3 562 726	31.96	4 206 180	118.06
60371000 VARIAT. STOCKS BASE STATIONS	-884 779	-8.43	-505 222	-4.53	-379 557	-75.13
60371100 VARIAT. STOCKS BASE STATIONS	10 316	0.10	3 298	0.03	7 018	212.79
60372000 VARIAT. STOCKS OBJETS CONNECTE	48 434	0.46	-6 519	-0.06	54 952	843.01
60372100 VARIAT. STOCKS OBJETS CONNECTE	344	0.00	26	0.00	318	NS
60373000 VARIAT. STOCKS COMPOSANTS	-146 830	-1.40	-451 166	-4.05	304 336	67.46
60373100 VARIAT. STOCKS COMPOSANTS - EC	25 884	0.25	7 385	0.07	18 499	250.49
60700000 ACHATS COMPOSANTS STOCKES	1 836 196	17.49	1 623 487	14.56	212 709	13.10
60700001 ECARTS SUR ACHATS COMPOSANTS S	-6 265	-0.06	-16 678	-0.15	10 413	62.43
60710000 ACHAT OBJET CONNECTES	180 962	1.72	475 654	4.27	-294 692	-61.96
60710001 ECARTS SUR ACHAT OBJET CONNECT	2 237	0.02	-3 378	-0.03	5 615	166.23
60720000 ACHAT DE BASE STATIONS	6 694 757	63.78	2 432 396	21.82	4 262 361	175.23
60720001 ECARTS SUR ACHAT DE BASE STATI	7 650	0.07	3 443	0.03	4 208	122.21
MARGE COMMERCIALE	2 728 444	25.99	7 584 165	68.04	-4 855 721	-64.02
PRODUCTION VENDUE	13 736 494	82.42	10 681 819	73.27	3 054 675	28.60
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	235 950	1.42	3 300	0.02	232 650	NS
70601000 PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT	233 245	1.40	37 980	0.26	195 265	514.13
70601100 PRESTATIONS DE SERVICES -IOT A	-90 000	-0.54	365 741	2.51	-455 741	NS
70601110 PRESTATIONS DE SERVICES -IOT A			5 817	0.04	-5 817	NS
70601120 PRESTATIONS DE SERVICES -IOT A			10 950	0.08	-10 950	NS
70602000 PRESTATIONS DE SERVICES CE	152 428	0.91	12 540	0.09	139 888	NS
70620000 DROIT DE DISTRIBUTION SUR SF	679 150	4.07	539 638	3.70	139 511	25.85
70621000 DROIT DE DISTRIBUTION EXPORT S	14 438	0.09	3 615	0.02	10 823	299.40
70622000 DROIT DE DISTRIBUTION CE SUR S	883 742	5.30	649 465	4.45	234 277	36.07
70622100 DROIT DE DISTRIBUTION SUR OCF	51 752	0.31	110 879	0.76	-59 127	-53.33
70622200 DROIT DE DISTRIBUTION EXPORT S	6 502	0.04	500	0.00	6 002	NS
70622300 DROIT DE DISTRIBUTION CE SUR O	220 881	1.33	244 135	1.67	-23 254	-9.53
70622400 DROIT DE DISTRIBUTION SUR LF	35 067	0.21	15 114	0.10	19 953	132.02
70622500 DROIT DE DISTRIBUTION EXPORT S	1 012	0.01	362	0.00	650	179.47
70622600 DROIT DE DISTRIBUTION CE SUR L	94 453	0.57	31 301	0.21	63 152	201.76
70622700 DROIT DE DISTRIBUTION SUR AF	144 623	0.87	180 731	1.24	-36 108	-19.98
70622800 DROIT DE DISTRIBUTION EXPORT S	4 328	0.03	1 098	0.01	3 230	294.25
70622900 DROIT DE DISTRIBUTION CE SUR A	104 243	0.63	166 227	1.14	-61 984	-37.29

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
70631000 SET UP FEES EXPORT	7 895 000	47.37	3 160 000	21.68	4 735 000	149.84
70632000 SET UP FEES CE			910 000	6.24	-910 000	NS
70640000 CERTIFICATIONS	10 450	0.06	57 450	0.39	-47 000	-81.81
70641000 CERTIFICATION EXPORT	45 130	0.27	136 137	0.93	-91 006	-66.85
70642000 CERTIFICATIONS CE	28 400	0.17	71 700	0.49	-43 300	-60.39
70651000 PILOTE EXPORT	33 556	0.20	3 600	0.02	29 956	832.11
70652000 PILOTE CE	2 750	0.02	3 622	0.02	-872	-24.08
70670000 INTERCONNECTION SERVICE FEE SU	99 114	0.59	62 628	0.43	36 486	58.26
70671000 INTERCONNECTION SERVICE FEE EX	2 958	0.02	1 091	0.01	1 867	171.09
70672000 INTERCONNECTION SERVICE FEE CE	110 166	0.66	24 386	0.17	85 781	351.77
70672300 INTERCONNECTION SERVICE FEE CE			3	0.00	-3	NS
70672400 INTERCONNECTION SERVICE FEE SU	8 691	0.05	4 931	0.03	3 760	76.26
70672500 INTERCONNECTION SERVICE FEE EX	437	0.00	218	0.00	218	99.93
70672600 INTERCONNECTION SERVICE FEE CE	1 486	0.01	945	0.01	541	57.23
70672700 INTERCONNECTION SERVICE FEE SU	19 439	0.12	16 158	0.11	3 281	20.31
70672800 INTERCONNECTION SERVICE FEE EX	167	0.00	96	0.00	71	73.74
70672900 INTERCONNECTION SERVICE FEE CE	5 592	0.03	5 395	0.04	198	3.67
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	219 322	1.32	556 178	3.82	-336 856	-60.57
70801000 PRODUITS DES ACTIV ANNEX EXPOR	237 951	1.43	474 992	3.26	-237 040	-49.90
70802000 PRODUITS DES ACTIV ANNEX CE	13 015	0.08	190 408	1.31	-177 393	-93.16
70804100 MANAGEMENT FEES TAXABLE	550 353	3.30	866 581	5.94	-316 228	-36.49
70804200 MANAGEMENT FEES EXPORT	1 311 077	7.87	1 183 024	8.11	128 053	10.82
70804300 MANAGEMENT FEES CE	345 718	2.07	562 820	3.86	-217 102	-38.57
70850000 FRAIS TRANSPORT	2 193	0.01	1 087	0.01	1 106	101.71
70851000 FRAIS TRANSPORT EXPORT	9 085	0.05	1 253	0.01	7 832	625.30
70852000 FRAIS TRANSPORT CE	12 630	0.08	7 726	0.05	4 904	63.48
PRODUCTION IMMOBILISEE	2 929 780	17.58	3 896 822	26.73	-967 042	-24.82
72210000 PRODUCTION IMMOBILISEE - SG&A	242 686	1.46	330 559	2.27	-87 873	-26.58
72220000 PRODUCTION IMMOBILISEE - Wages	2 687 094	16.12	3 566 263	24.46	-879 169	-24.65
PRODUCTION DE L'EXERCICE	16 666 274	100.00	14 578 641	100.00	2 087 633	14.32
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	-34 741	-0.21	-158 083	-1.08	123 342	78.02
60920000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES SU	-34 741	-0.21	-158 083	-1.08	123 342	78.02
SOUS TRAITANCE DIRECTE	-173 935	-1.04	235 196	1.61	-409 131	-173.95
60410000 ACHAT D ETUDE ET PRESTATION DE	-15 860	-0.10	55 196	0.38	-71 056	NS
60420000 ACHAT D ETUDE ET PRESTATION DE	-158 075	-0.95	180 000	1.23	-338 075	NS
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	16 874 950	101.25	14 501 528	99.47	2 373 422	16.37
MARGE BRUTE GLOBALE	19 603 394	72.17	22 085 693	85.85	-2 482 299	-11.24
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	7 768 002	28.60	12 278 033	47.73	-4 510 031	-36.73
60610000 FOURNITURES NON STOCK. EAU, _N	8 667	0.03	23 876	0.09	-15 209	-63.70
60630000 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	65 029	0.24	231 365	0.90	-166 336	-71.89
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	158 258	0.58	189 173	0.74	-30 915	-16.34
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	261 483	0.96	982 433	3.82	-720 951	-73.38
61110000 INSTALLATIONS	3 214	0.01			3 214	
61120000 SOUS TRAITANCE LOGISTICIEN	35 544	0.13	113 711	0.44	-78 166	-68.74
61130000 SOUS TRAITANCE PROJETS	297 703	1.10	452 849	1.76	-155 145	-34.26
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	654 073	2.41	1 048 231	4.07	-394 159	-37.60
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	343 551	1.26	284 085	1.10	59 465	20.93
61351000 LOCATIONS LOGICELS SAAS	1 663 079	6.12	1 460 686	5.68	202 393	13.86

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	328 506	1.21	196 348	0.76	132 158	67.31
61520000 ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIER	38 793	0.14	69 064	0.27	-30 271	-43.83
61521000 FRAIS DE DEMANTELEMENT			970	0.00	-970	NS
61550000 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIER	11 022	0.04	14 399	0.06	-3 377	-23.45
61551000 MAINTENANCE SITE	-415	-0.00	5 778	0.02	-6 193	NS
61552000 MAINTENANCE BS	83 602	0.31	27 125	0.11	56 477	208.21
61560000 MAINTENANCE	94 965	0.35	37 522	0.15	57 444	153.09
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	148 133	0.55	85 945	0.33	62 188	72.36
61610000 ASSURANCE VIE	49 138	0.18	31 443	0.12	17 694	56.27
61630000 ASSURANCE V_HICULE	4 946	0.02	6 495	0.03	-1 549	-23.85
61700000 ETUDES ET RECHERCHES	-12 436	-0.05	16 119	0.06	-28 555	NS
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	7 384	0.03	10 907	0.04	-3 523	-32.30
61820000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	2 714	0.01	3 639	0.01	-925	-25.42
61850000 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIR	38 932	0.14	195 607	0.76	-156 674	-80.10
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP	314 255	1.16	556 602	2.16	-242 347	-43.54
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	25 749	0.09	26 463	0.10	-714	-2.70
62140000 MISE A DISPOSITION DE PERSONNE	131 039	0.48	445 392	1.73	-314 352	-70.58
62220000 COMMISSIONS & COURTAGES SUR VE	747	0.00	491	0.00	256	52.17
62221000 DROIT DE DISTRIBUTION	2 127	0.01	3 169	0.01	-1 042	-32.89
62222000 INTERCONNECTION SERVICE FEE	165 700	0.61	84 128	0.33	81 572	96.96
62260000 HONORAIRES	1 034 488	3.81	1 182 345	4.60	-147 857	-12.51
62261000 HONORAIRES A REFACTURER	25 190	0.09	-38 643	-0.15	63 833	165.19
62262000 HONORAIRES A REFACTURER A FRAB	21 317	0.08	389 911	1.52	-368 595	-94.53
62264100 HONORAIRES COMPTABLES	185 898	0.68	42 631	0.17	143 267	336.06
62264200 HONORAIRES PAIES			30 564	0.12	-30 564	NS
62264300 HONORAIRES CONSULTATION TAXES	8 530	0.03	16 875	0.07	-8 345	-49.45
62264400 HONORAIRES AUDIT	34 216	0.13	150 913	0.59	-116 697	-77.33
62264500 HONORAIRES SECRETARIAT	697	0.00			697	
62264600 HONORAIRES AUTRES	114 209	0.42	46 211	0.18	67 997	147.14
62264700 HONORAIRES LEGAUX	195 500	0.72	85 519	0.33	109 982	128.61
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	231	0.00	853	0.00	-621	-72.86
62280000 FRAIS DE FORMATION	11 216	0.04			11 216	
62300000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUB	306 415	1.13	5 248	0.02	301 167	NS
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	18 021	0.07	1 559 046	6.06	-1 541 025	-98.84
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	1 444	0.01	773	0.00	670	86.70
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	21 809	0.08	783	0.00	21 026	NS
62380000 DONS	60	0.00	80 300	0.31	-80 240	-99.93
62400000 TRANSPORTS BIENS & COLLECTIFS	12 568	0.05	22 549	0.09	-9 981	-44.26
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	42 926	0.16	19 024	0.07	23 902	125.64
62420000 TRANSPORTS SUR VENTES	120 776	0.44	65 705	0.26	55 071	83.82
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	209 024	0.77	1 137 030	4.42	-928 006	-81.62
62511000 VOYAGES A REFACTURER	36 913	0.14	213 573	0.83	-176 661	-82.72
62512000 IK - VOITURE PRIVEE	200	0.00	6 650	0.03	-6 450	-96.99
62570000 RECEPTIONS	24 352	0.09	131 377	0.51	-107 025	-81.46
62600000 FRAIS CONNECTIVITE SITES	41 174	0.15	4 731	0.02	36 444	770.40
62610000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMS	69 684	0.26	149 218	0.58	-79 534	-53.30
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	76 518	0.28	41 929	0.16	34 589	82.49
62800000 DIVERS	2 023	0.01	21 295	0.08	-19 272	-90.50
62810000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,.	226 958	0.84	264 807	1.03	-37 849	-14.29
62840000 HONORAIRES RECRUTEMENT	144	0.00	42 802	0.17	-42 658	-99.66

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VALEUR AJOUTEE	11 835 392	43.57	9 807 661	38.12	2 027 732	20.67
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	312 477	1.15	377 178	1.47	-64 702	-17.15
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION	311 477	1.15	377 178	1.47	-65 702	-17.42
74010000 Subvention Social - Non soumis	1 000	0.00			1 000	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	655 619	2.41	468 613	1.82	187 006	39.91
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	103 497	0.38			103 497	
63130000 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	153 979	0.57	173 325	0.67	-19 347	-11.16
63340000 PARTICIP EMPLOY EFFORT CONSTRU	68 492	0.25	77 042	0.30	-8 550	-11.10
63511000 CET	176 159	0.65	60 616	0.24	115 543	190.61
63512000 TAXES FONCIERES	71 218	0.26	67 285	0.26	3 932	5.84
63514000 TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETE	7 886	0.03	7 886	0.03		
63530000 DROITS DE DOUANE	15 117	0.06	24 310	0.09	-9 193	-37.82
63581000 AGEFIPH	36 728	0.14	58 148	0.23	-21 420	-36.84
63700000 AUTRES IMPOTS TAXES ET VERS. A	22 543	0.08			22 543	
SALAIRES DU PERSONNEL	15 712 948	57.85	17 860 936	69.43	-2 147 988	-12.03
64100000 R_MUN_RATION DU PERSONNEL	13 807 034	50.83	16 109 604	62.62	-2 302 570	-14.29
64110000 REMUNERATION PERSONNEL ETRANGE	775 198	2.85	754 823	2.93	20 375	2.70
64120000 CONGES PAYES	-394 335	-1.45	-55 223	-0.21	-339 112	NS
64130000 GRATIFICATIONS STAGIAIRES	71 223	0.26	95 393	0.37	-24 171	-25.34
64132000 AUTRES PRIMES	1 297 252	4.78	820 560	3.19	476 693	58.09
64132100 AUTRES PRIMES ETRANGER	139 175	0.51	135 779	0.53	3 396	2.50
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	17 401	0.06			17 401	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	7 028 538	25.87	7 965 067	30.96	-936 529	-11.76
64510000 COTISATIONS URSSAF	4 144 295	15.26	4 724 603	18.37	-580 308	-12.28
64521000 COTISATIONS NOVALIS SANTE	372 324	1.37	415 738	1.62	-43 414	-10.44
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	1 364 881	5.02	1 548 698	6.02	-183 817	-11.87
64540000 COTISATIONS AUX ASSEDICS	589 805	2.17	682 729	2.65	-92 924	-13.61
64541000 COTISATIONS AUTRES CAISSES			20 506	0.08	-20 506	NS
64580000 CH SOC PRIME A PAYER	84 782	0.31	-13 480	-0.05	98 262	728.92
64581000 COTISATIONS SOCIALES SALAIRES	267 126	0.98	183 553	0.71	83 573	45.53
64582200 CH SOC CONGES A PAYER	-186 257	-0.69	-40 143	-0.16	-146 114	NS
64700000 AUTRES CHARGES SOCIALES	283 148	1.04	328 568	1.28	-45 420	-13.82
64720000 VERSEMENTS AU COMITE D ENTREPR	80 441	0.30	84 348	0.33	-3 908	-4.63
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	28 070	0.10	29 948	0.12	-1 878	-6.27
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-76	-0.00			-76	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-11 249 236	-41.41	-16 109 777	-62.62	4 860 541	30.17
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	611 787	2.25	73 678	0.29	538 109	730.36
75600000 GAINS DE CHANGE S/ CREANCES/DE	601 306	2.21	69 867	0.27	531 439	760.64
75600001 GAINS DE CHANGE S/ CREANCES/DE	6 620	0.02	4 555	0.02	2 065	45.34
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	705	0.00	-831	-0.00	1 536	184.76
75810000 AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION	3 156	0.01	87	0.00	3 069	NS
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 086 835	18.73	8 433 682	32.78	-3 346 847	-39.68
65110000 REDEVANCES	74	0.00	126	0.00	-52	-41.32
65112500 LICENCE FEES EXPORT	3 606 334	13.28	7 628 963	29.66	-4 022 629	-52.73
65130000 TECHNICAL SUPPORT FEES	245 675	0.90	556 483	2.16	-310 808	-55.85
65440000 PERTES SUR CREANCES IRRECOURVRA	1 023 229	3.77			1 023 229	
65600000 PERTES DE CHANGE S/ CREANCES/D	112 980	0.42	224 329	0.87	-111 349	-49.64
65600001 PERTES DE CHANGE S/ CREANCES/D	18 293	0.07	23 025	0.09	-4 732	-20.55

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	-0		733	0.00	-733	NS
65810000 AUTRES CH. DIVERSES GESTION CO	80 250	0.30	22	0.00	80 227	NS
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	2 033 473	7.49	211 548	0.82	1 821 925	861.24
78150000 REPRISE PROV.RISQUES ET CHARGE			80 980	0.31	-80 980	NS
78173000 REPRISE PROVISION SUR STOCKS	161 244	0.59	16 714	0.06	144 530	864.71
78174000 REPRISE PROVISION CREANCES	1 711 452	6.30	86	0.00	1 711 367	NS
79100000 AVANTAGES EN NATURE	133 767	0.49	134 983	0.52	-1 216	-0.90
79110000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPL.	135	0.00	-21 215	-0.08	21 350	100.64
79112000 TRANSFERTS DE CHARGES SOCIAL	26 875	0.10			26 875	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 257 682	15.67	4 337 640	16.86	-79 958	-1.84
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	3 512 927	12.93	3 528 906	13.72	-15 979	-0.45
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	744 755	2.74	808 734	3.14	-63 980	-7.91
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 434 164	8.96	1 099 384	4.27	1 334 779	121.41
68160000 DOT.PROVISION DEPRECIATION IMM			77 067	0.30	-77 067	NS
68170000 DOT.PROVISION DEPRECIATION DES	12 463	0.05	317 044	1.23	-304 581	-96.07
68174000 DOT.PROVISION DEPRECIATION DES	2 421 701	8.92	705 274	2.74	1 716 426	243.37
RESULTAT D'EXPLOITATION	-20 382 657	-75.04	-29 695 259	-115.43	9 312 602	31.36
PRODUITS FINANCIERS	695 046	2.56	1 504 939	5.85	-809 894	-53.82
76150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	692 535	2.55	796 933	3.10	-104 398	-13.10
76600000 GAIN DE CHANGE			19 770	0.08	-19 770	NS
76600001 GAIN DE CHANGE MANUEL			-2		2	100.00
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 467	0.01	1 467	0.01		
78650000 REPRISE PROV.RISQUES ET CHARGE	1 044	0.00	686 772	2.67	-685 729	-99.85
CHARGES FINANCIERES	14 971 185	55.11	5 559 245	21.61	9 411 940	169.30
66110000 INTERETS EMPRUNTS	7 648 320	28.16	5 506 325	21.40	2 141 995	38.90
66150000 INTERETS COMPTE COURANT	14 475	0.05	13 957	0.05	519	3.72
66181000 INTERETS S/DETTES COMMERCIALES	215 562	0.79	726	0.00	214 836	NS
66600000 PERTES DE CHANGE	32 892	0.12	23 566	0.09	9 326	39.57
66600001 PERTES DE CHANGE MANUEL	238	0.00			238	
66800000 AUTRE CHARGES FINANCIERES	13 668	0.05	10	0.00	13 657	NS
68650000 DOT.PROVISION RISQUE&CH.FINANC	7 035 113	25.90	11 060	0.04	7 024 053	NS
68662000 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR	10 916	0.04	3 601	0.01	7 315	203.12
RESULTAT COURANT	-34 658 796	-127.59	-33 749 564	-131.19	-909 232	-2.69
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 133 526	15.22	1 602 804	6.23	2 530 722	157.89
77180000 AUTR.PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	8 702	0.03	5 833	0.02	2 868	49.17
77520000 PRODUITS CESSION IMMO.CORPOREL	1 840	0.01	3 510	0.01	-1 670	-47.59
77521000 PRODUITS CESSION IMMO.CORPOREL	2 483	0.01	2 957	0.01	-474	-16.03
77560000 PRODUITS CESSION IMMO.FINANCI	1				1	
78750000 REPRISE PROV.RISQUES ET CHARGE	4 120 500	15.17	1 590 503	6.18	2 529 997	159.07
CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 634 083	226.90	2 260 019	8.79	59 374 064	NS
67110000 PENALITES S/ MARCHES ACHATS ET	33 376	0.12			33 376	
67120000 PENALITES AMENDES FISC. & PENA	21 289	0.08	1 378	0.01	19 911	NS
67140000 CREANCES DEVENUES IRRECOUVRABL	1 054 079	3.88			1 054 079	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 388 363	89.78	2 004 020	7.79	22 384 342	NS
67520000 VALEUR NETTE CPTABLE IMMO.CORP	2 589	0.01	108 997	0.42	-106 408	-97.63

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2019 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
67521000 VALEUR NETTE CPTABLE IMMO.CORP	172	0.00	1 186	0.00	-1 014	-85.50
67560000 VALEUR NETTE CPTABLE IMMO.FINA	25 000	0.09			25 000	
68700000 DOT.PROVISION CHARGES EXCEPTIO	36 109 216	132.93	144 438	0.56	35 964 779	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-57 500 557	-211.68	-657 214	-2.55	-56 843 343	NS
IMPOT SUR LES BENEFICES	-1 500 000	-5.52	-3 603 938	-14.01	2 103 938	58.38
69890000 INTEGRATION FISCALE-PRODUITS	-1 500 000	-5.52	-3 603 938	-14.01	2 103 938	58.38
RESULTAT NET	-90 659 353	-333.75	-30 802 841	-119.74	-59 856 513	-194.32

DOSSIER FISCAL

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																
Désignation de la société:				Adresse du siège social:												
Société SIGFOX SA				425 rue Jean Rostand												
SIRET	5	1	4	5	8	2	4	4	4	0	0	0	3	0	31670 LABEGE	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:						
SIRET						

B ACTIVITE						
Activités exercées	CONCEPTION EQUIP ELECTRO DE RADIOFREQ			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	33 161 149
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.						

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)						
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%						
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)						
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>						
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom		
				NIF		
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>						
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom		
				NIF		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:		
SAS SYGNATURES 8 CHEMIN DE LA TERRASSE B.P. 45122 31512 TOULOUSE CEDEX 5 Tél: 05 62 47 73 73				Tél:		
OGA/OMGA	<input checked="" type="checkbox"/>	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:	Lieu	LABEGE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Qualité et nom du signataire:		Directeur général
				Signature		LE MOAN LUDOVIC
Examen de conformité fiscale (ECF)						

Désignation de l'entreprise : **Société SIGFOX SA** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **425 rue Jean Rostand** **31670 LABEGE** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **5 1 4 5 8 2 4 4 4 0 0 0 3 0** Néant *

				Exercice N clos le, 13 11 2 2 0 2 0		N-1 13 11 2 2 0 1 9		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	22 219 245	CQ	14 927 119	7 292 126	8 348 203		
	Concessions, brevets et droits similaires	1 872 393	AG	548 665	1 323 728	889 231		
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	4 180 224	AJ	AK	4 180 224	3 636 219		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	971 330	AR	AS	661 899	309 430	477 622	
	Autres immobilisations corporelles	3 922 778	AT	AU	3 223 421	699 357	1 117 314	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	37 620 871	CU	CV	14 517	37 606 354	27 236 874	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	265 141	BH	BI	265 141	316 827			
TOTAL (II)	71 051 982	BJ	BK	19 375 622	51 676 360	42 022 290		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
	En cours de production de biens	BN		BO				
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	6 133 196	BT	BU	388 175	5 745 021	4 649 606	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	28 406 106	BX	BY	1 498 593	26 907 513	27 460 358	
	Autres créances (3)	132 224 954	BZ	CA	34 453 959	97 770 995	159 593 783	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		610		
Disponibilités	15 190 764	CF	CG	15 190 764	8 779 522			
Charges constatées d'avance (3)*	713 576	CH	CI	713 576	617 822			
TOTAL (III)	182 668 597	CJ	CK	36 340 727	146 327 869	201 101 701		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	7 046 346	CN	CO	7 046 346			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	260 766 925	CO	IA	55 716 349	205 050 576	243 123 991		
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	265 141	(3) Part à plus d'un an :	CR	17 668 288	
Clause de réserve de propriété* : Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :9.3.0....8.5.6.....)	DA 930 856	929 550
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 229 180 419	229 168 038
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH (96 772 180)	(65 969 339)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (90 659 353)	(30 802 841)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 42 679 742	133 325 408
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 8 430 061	3 215 998
	Provisions pour charges	DQ 355 807	
	TOTAL (III)	DR 8 785 868	3 215 998
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS 46 472 471	43 021 334
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 42 413 514	21 442 322
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 29 451 897	16 300 983
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 14 962 162	52 379
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 9 975 038	18 253 004
	Dettes fiscales et sociales	DY 7 969 430	6 331 494
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 279 148	261 251
	Autres dettes	EA 1 664 418	141 724
Compte régul.	EB 323 691	168 658	
TOTAL (IV)	EC 153 511 769	105 973 150	
Ecart de conversion passif * (V)	ED 73 198	609 435	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 205 050 576	243 123 991	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 40 967 918	27 817 849	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	41 220	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	307 739	FB	10 189 612	FC	10 497 351	11 146 891	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	1 966 104	FH	11 770 390	FI	13 736 494
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 273 843	FK	21 960 002	FL	24 233 845	21 828 711
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	2 929 780	3 896 822	
	Subventions d'exploitation					FO	312 477	377 178	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 033 473	211 548	
	Autres produits (1) (11)					FQ	611 787	73 678	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	30 121 361	26 387 936
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 715 537	4 514 924	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(946 631)	(952 198)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(34 741)	(158 083)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 594 067	12 513 229	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	655 619	468 613	
	Salaires et traitements*					FY	15 712 948	17 860 936	
	Charges sociales (10)					FZ	7 028 538	7 965 067	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	4 257 682	4 337 640
				} - dotations aux provisions				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	2 434 164	1 022 318
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	5 086 835	8 433 682	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	50 504 018	56 083 195	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(20 382 657)	(29 695 259)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	692 535	796 933	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 467	1 467	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 044	686 772	
	Différences positives de change					GN		19 768	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	695 046	1 504 939	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	7 046 029	14 661	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 892 025	5 521 018	
	Différences négatives de change					GS	33 130	23 566	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	14 971 185	5 559 245	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(14 276 139)	(4 054 306)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(34 658 796)	(33 749 564)	

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 702	5 833
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 324	6 468
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 120 500	1 590 503
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 133 526	1 602 804
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	25 497 106	2 005 398
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	27 761	110 183
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	36 109 216	144 438
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	61 634 083	2 260 019
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(57 500 557)	(657 214)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 500 000)	(3 603 938)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	34 949 932	29 495 680
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	125 609 286	60 298 520
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(90 659 353)	(30 802 841)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	692 535	796 933
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	14 475	13 957
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	160 777	113 768
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 852 083	8 185 572	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6			
	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) Cf état annexe		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			61 634 084	4 133 526
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	19 833 470	D8		D9	2 385 775		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 003 041	KE		KF	2 736 800		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3		KS	965 832	KT	5 498		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	478 317	KW		KX	4 181	
		Matériel de transport *					KY	171 534	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 179 096	LC		LD	152 735	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	4 794 779	LO		LP	162 414		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	27 240 475	8V		8W	10 405 396			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	316 827	1U		1V	101 682			
TOTAL IV					LQ	27 557 301	LR		LS	10 507 078			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	57 188 592	ØH		ØJ	15 792 067			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2					
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	22 219 245	DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	1 687 224	LV	(0)	LW	6 052 617		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	971 330	MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM	482 498	MN		
		Matériel de transport					IV		MP	171 534	MQ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	63 085	MT	3 268 746		
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
Avances et acomptes					NC		ND		NE				
TOTAL III					IY		NG	63 085	NH	4 894 108			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7			
	Autres participations					IØ		ØX	25 000	ØY	37 620 871		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	153 368	2F	265 141		
	TOTAL IV					I3		NJ	178 368	NK	37 886 012		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	1 687 224	ØK	241 452	ØL	71 051 982	ØM		

(Ne pas reporter le montant des cédiments)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadin

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros. SAS SIGNATURES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SANéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	11 485 267	EL	3 441 852	EM		EN	14 927 119
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	477 590	PF	71 075	PG		PH	548 665
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	488 210	QA	173 689	QB		QC	661 899
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	271 278	QE	54 776	QF		QG	326 053
	Matériel de transport	QH	171 223	QI	311	QJ		QK	171 534
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 269 133	QM	517 026	QN	60 325	QO	2 725 833
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 199 843	QV	745 803	QW	60 325	QX	3 885 320
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	15 162 700	ØP	4 258 730	ØQ	60 325	ØR	19 361 105

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW												NZ
					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

SAS SIGNATURES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SANéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UF	
	- financières	UG	UH	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		Société SIGFOX SA		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	265 141	UV	265 141	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 755 316		0		1 755 316			
	Autres créances clients		UX	26 650 790		10 737 818		15 912 972			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/>)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 672		1 672					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	85 549		85 549					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficies		VM	23 200		23 200				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	661 700		661 700				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 298 215		2 298 215				
	Groupe et associés (2)		VC	128 877 708		128 877 708					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	276 910		276 910					
	Charges constatées d'avance		VS	713 576		713 576					
	TOTAUX			VT	161 609 777	VU	143 941 489	VV	17 668 288		
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	46 472 471		(0)		46 472 471				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 413 514		1 500		2 412 014			
	à plus de 1 an à l'origine		VH	40 000 000				40 000 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 659 365		(1)		3 659 366				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 975 038		9 975 038						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 106 289		2 106 289						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 145 010		5 145 010						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficies		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	284 416		284 416					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	433 715		433 715					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	279 148		279 148						
Groupe et associés (2)		VI	25 792 532		5 792 532		20 000 000				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 664 418		1 664 418						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	323 691		323 691						
TOTAUX			VY	138 549 606	VZ	26 005 755		112 543 851			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	46 619 588	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	75 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :																	
				3	1	1	2	2	0	2	0										
I. RÉINTEGRATIONS											BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WA									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	28	135			XB	65	466						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	7	886			XC								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	29	445	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					XD								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	41	668	153	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	41	689	442						
	Amendes et pénalités		WJ	21	289	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ					XY								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											YI									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	(1	500	000)						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								I8										
			- imposées au taux de 0 %								ZN	24	999								
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions			WN										
											WO										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	4	344	521	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW										
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			WQ	25	058	313					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3										
											WR	65	338	220							
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											WS	90	659	353							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WT										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV										
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH										
			- imposées aux taux de 19 %								WP										
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW										
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB										
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6										
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ											
		Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA								
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX											
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY									
	Majoration d'amortissement *											XD									
	A battement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF								
					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA											
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC													
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XS	1	044								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	7	666	668						
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2										
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)				déficit (II moins I)						XI									
												XJ	33	161	149						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN	33	161	149						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société SIGFOX SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	59 127 483
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	59 127 483
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	59 127 483
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 710 920
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision perte de change	8X	7 046 173	8Y 11 060
PSE	8Z	128 467	9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
Provision sur stocks	9D	12 463	9E 161 244
Provision sur titres	9F	10 916	9G
Provision sur compte courant	9H	34 453 959	9J
Charges à payer			
C3S	9K	16 175	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	41 668 153
		YO	172 304
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société SIGFOX SA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(65969339)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(30802841)		Dividendes	- Autres réserves	ZD											
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE											
					Report à nouveau		ZF											
	TOTAL I	OF	(96772180)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II					ZG	(96 772 180)					
										ZH	(96 772 180)							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS													
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	424 010		1 784 189										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 660 702		XQ	2 989 209		2 989 350										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	471 043		1 028 457										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 631 491		1 907 179										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	168 574		87 788										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 909 740		4 716 266										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	7 594 067		12 513 229										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	176 159		60 616										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	479 460		407 997										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	655 619		468 613										
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	4 640 840		3 759 931										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	5 567 068		5 169 038										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	15 264 978												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	0.45	%	0.56	%									
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG													
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH														
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(52 304 996)	Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL									
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(64 187 023)	Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO									
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5	1	4	5	8	2	4	4	4	0	0	0	3

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 Mobilier	8 818		6 877		1 941
	2 Mat. informat°	54 268		53 448		820
	3 Participation	25 000				25 000
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1		(1 941)	(1 941)			
	2	4 323	3 503	3 503			
	3	1	(24 999)				(24 999)
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨) **1 562**

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩) **(A)**

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % **(11)** **(B)** (ventilation par taux) **(C)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SANéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 57A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société SIGFOX SA</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	232	
dont apprentis				YF	7	
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	24 233 845	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	24 233 845	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	611 787	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	242 686	
Subventions d'exploitation reçues				OF	312 477	
Variation positive des stocks				OD	946 631	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	(133 767)	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	1 979 813	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON	8 680 796	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	4 933 364	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	5 086 835	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	23 436	
TOTAL 3				OJ	18 724 432	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	7 489 226
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	7 489 226	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	24 233 845	Effectifs au sens de la CVAE *		
		EY		232		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	38 038 065	
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ		
				31/12/2020		
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 1 4 5 8 2 4 4 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SIGFOX SA

ADRESSE (voie) 425 rue Jean Rostand

CODE POSTAL 31670 VILLE LABEGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	64	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	8232325
---	----	----	--	----	---------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	313	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1076235
---	----	-----	--	----	---------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination BPI

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 16.18 Nb de parts ou actions 506 123

Adresse : N° 6-8 Voie BOULEVARD HAUSSMANN

Code postal 75008 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination INTEL CAPITAL CORPORATION

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 10.14 Nb de parts ou actions 944 037

Adresse : N° 2200 Voie MISSION COLLEGE BLVD

Code postal Commune SANTA CLARA CA95052 Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

5 1 4 5 8 2 4 4 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SIGFOX SA

ADRESSE (voie)

425 rue Jean Rostand

CODE POSTAL

31670

VILLE

LABEGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

14

Forme juridique

Dénomination

SIGFOX INC

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

48

Voie

2ND STREET

Code postal

Commune

SAN FRANCISCO

Pays

ETATS UNIS

Forme juridique

Dénomination

SIGFOX SINGAPORE

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

50

Voie

RAFFLES PLACE

Code postal

Commune

SINGAPORE LAND TOWER

Pays

SINGAPORE

Forme juridique

Dénomination

SIGFOX SPAIN

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

CALLE CONDE DE ARANDA 22

Code postal

28001

Commune

MADRID

Pays

ESPAGNE

Forme juridique

Dénomination

SIGFOX PORTUGAL

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

36

Voie

AVENIDA DA LIBERDADE

Code postal

Commune

LISBONNE

Pays

Portugal

Forme juridique

Dénomination

SIGFOX SOUTH AFRICA (PTY) LTD

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Afrique du Sud

Forme juridique

Dénomination

SIGFOX GMBH

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

Bretonisher ring 12

Code postal

85630

Commune

GRASBRUNN

Pays

Allemagne

Forme juridique

Dénomination

SIGFOX FZE

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

THE DUBAI SILICON

Code postal

Commune

Pays

DUBAI

Forme juridique

SAS

Dénomination

SIGFOX POLAND

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

5 1 4 5 8 2 4 4 4 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SIGFOX SA

ADRESSE (voie)

425 rue Jean Rostand

CODE POSTAL

31670

VILLE

LABEGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

14

Forme juridique

SAS

Dénomination

SIGFOX UNLIMITED

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 4 2 1 1 5 5 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

425

Voie

RUE JEAN ROSTAND

Code postal

31670

Commune

LABEGE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

SIGFOX FRANCE

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 4 2 1 1 9 0 8

% de détention

100.00

Adresse :

N°

425

Voie

rue Jean Rostand

Code postal

31670

Commune

LABEGE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

SIGFOX LATAM

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 9 1 5 8 2 2 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

425

Voie

RUE JEAN ROSTAND

Code postal

31670

Commune

LABEGE

Pays

Forme juridique

Dénomination

WIRELESS NETWORK DEVELOPMENTS UK LIMITED

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

24.00

Adresse :

N°

Voie

Unit E1, Regent Park

Code postal

Commune

BUCKINGHAMSHIRE

Pays

ANGLETERRE

Forme juridique

SAS

Dénomination

SIGFOX COLOMBIA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

17.00

Adresse :

N°

Voie

Code postal

99999

Commune

BOGOTA

Pays

Colombie

Forme juridique

SAS

Dénomination

SIGFOX COLOMBIA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

17.00

Adresse :

N°

Voie

Code postal

99999

Commune

BOGOTA

Pays

Colombie

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SIGFOX SA

31/12/2020

La société SIGFOX SA a effectué un apport partiel d'actif au profit de la
SIGFOX France SAS en date du 30/06/2017 avec effet rétroactif au 01/01/2017.
A ce titre, elle a sollicité un agrément pour le transfert de déficits
existants au 31/12/16 pour un montant de 18.720.052 euros.
A ce jour, la société est en attente de la décision d'agrément.

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SIGFOX S.A.

425 RUE JEAN ROSTAND

31670 LABEGE

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

Société SIGFOX SA

425 rue Jean Rostand

31670 LABEGE

Date de réalisation de l'opération : 01/01/2017

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

x

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à un apport de branche complète d'activité.

Formulaire obligatoire
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 20.20

Dénomination de l'entreprise	Société SIGFOX SA														
N° SIRET de l'établissement principal	5	1	4	5	8	2	4	4	4	0	0	0	3	0	
Adresse	N°	425													
	Voie	rue Jean Rostand													
	Code postal	3	1	6	7	0									
	Commune	LABEGE													
Code Activité	7	1	1	2	B										
Activité	CONCEPTION EQUIP ELECTRO DE RADIOFREQ														

A	Date	Signature
LABEGE		LE MOAN LUDOVIC

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	0	1	2	0	2	0	3	1	1	2	2	0	2	0
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	W	W						
-------------------	---	---	--	--	--	--	--	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	7 489 226
Chiffre d'affaires de référence	A3	24 233 845
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	38 038 065

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



Dépenses engagées
au titre de

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC.

Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ⁽¹⁾	01/01/2020	Clos le	31/12/2020
-----------------------------------	------------	---------	------------

Cachet du Service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 514582444	Code NACE	7112B
			Activités (cf. notice)	A2
	Société SIGFOX SA 425 rue Jean Rostand 31670 LABEGE	(Ancienne adresse en cas de changement)		

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*		X
N° SIREN de la société mère	CX	514582444
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		1
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2020*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2020*	BZ	Préciser la date de début d'activité (cf. notice)			
• PME au sens communautaire*	KZ	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice)			
• Chiffre d'affaires HT	DZ				
• Nombre de salariés	CZ	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	• Nombre de «jeunes docteurs» (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*		GZ	

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	247 196
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	3 106 664
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	1 521 263
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	4 875 123

(1) Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

* Cocher la case correspondante

Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	538 686
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	9 123
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	5 422 932

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE⁽²⁾ <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>	ANNÉE CIVILE 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (3), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (4), avec un lien de dépendance :	15a	
en France :		
à l'étranger (4) :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (2), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (3), sans lien de dépendance :	16a	36 000
en France :		
à l'étranger (4) :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	36 000
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance :	18a	
en France :		
à l'étranger (5) :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance :	19a	14 989
en France :		
à l'étranger (4) :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	14 989
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20</i> <i>Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité</i>	21	14 989
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	50 989
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23 Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23 Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21	23	

(2) Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservé à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes publics éligibles

(3) Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

(4) La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

(5) Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance (ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))	24	50 989
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 E ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b) (lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 E ligne 25 - Sont complétées les lignes [(15a + 15b + 18a + 18b) + (lignes 19a + 19b)] + (lignes 16a + 16b) : reporter [10 000 000 E + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 E)] ligne 25	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26 Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26	26	50 989

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE 2020	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	5 473 921
Montant des subventions publiques remboursables ou non (6)	28a	262 484
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (7)	29	
Montant des remboursements de subventions publiques (8)	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	5 211 437
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (5)	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (6)	36	
Montant des remboursements de subventions publiques (7)	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	5 211 437
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39 N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	5 211 437
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %] (9)	41	1 563 431
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	1 563 431
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	

(6) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

(7) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 euros hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(8) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %] (8)	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) (n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis)	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 50a</i> <i>Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a</i> <i>Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 euros - montant ligne 48)</i>	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	1 563 431
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 euros (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 euros)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 euros)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50 %] (8)	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 euros (ligne 31a - 100 000 000 euros)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 euros (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 euros - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 50 %] (8)	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) × 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 68a</i> <i>Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65</i> <i>Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 euros - montant ligne 66)</i>	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

(9) Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 euros)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (10)	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (11)	80	
Montant des remboursements de subventions publiques (12)	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a-ligne 82b-ligne 82c-ligne 82d)x20%+ligne 82bx40%+ligne 82cx40%+ligne 82dx35%] (13)	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	1 563 431
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
	TOTAL	87a	87b	87c

(10) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

(11) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 euros hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(12) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

(13) Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DGFIP N°2069-RCI-SD 2021

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 20												
Dénomination de l'entreprise : Société SIGFOX SA										Néant		
SIREN de l'entreprise				5 1 4 5 8 2 4 4 4				PME au sens communautaire		Cocher la case		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre								Cocher la case		X		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :												
SIREN de la société déclarante												
Dénomination de la société mère :												
SIREN de la société mère												
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)												
CREANCES REPORTABLES												
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2)												
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen												
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris												
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3)												
Dont préfinancement												
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte												1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail												2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés												3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE												
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise												
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés												
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux												
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles												
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques												
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers												
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques												
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire												
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice												
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES												
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)												

NOUVEAUTÉS :

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	1 563 431
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces crédits d'impôt.
- (2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 E au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DGFIP N°2069-RCI-SD 2021

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 20											
Dénomination de l'entreprise : SAS SIGFOX FRANCE										Néant x	
SIREN de l'entreprise				8 2 4 2 1 1 9 0 8				PME au sens communautaire		Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre								Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :											
SIREN de la société déclarante											
Dénomination de la société mère : Société SIGFOX SA											
SIREN de la société mère				5 1 4 5 8 2 4 4 4							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)											
CREANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2)											
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen											
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3)											
Dont préfinancement											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1											
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail 2											
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés											
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques											
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers											
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques											
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire											
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice											
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)											

NOUVEAUTÉS :

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces crédits d'impôt.
- (2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 E au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DGFIP N°2069-RCI-SD 2021

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 20											
Dénomination de l'entreprise : SAS SIGFOX LATAM										Néant x	
SIREN de l'entreprise				8 1 9 1 5 8 2 2 1				PME au sens communautaire		Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre								Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :											
SIREN de la société déclarante											
Dénomination de la société mère : Société SIGFOX SA											
SIREN de la société mère				5 1 4 5 8 2 4 4 4							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)											
CREANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2)											
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen											
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3)											
Dont préfinancement											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1											
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail 2											
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés											
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques											
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers											
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques											
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire											
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice											
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)											

NOUVEAUTÉS :

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces crédits d'impôt.
- (2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 E au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DGFIP N°2069-RCI-SD 2021

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 20																
Dénomination de l'entreprise : SAS SIGFOX UNLIMITED										Néant x						
SIREN de l'entreprise				8	2	4	2	1	1	5	5	1	PME au sens communautaire		Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre												Cocher la case				
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :																
SIREN de la société déclarante																
Dénomination de la société mère : Société SIGFOX SA																
SIREN de la société mère				5	1	4	5	8	2	4	4	4				
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)																
CREANCES REPORTABLES																
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2)																
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen																
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris																
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3)																
Dont préfinancement																
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte																1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail																2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés																3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE																
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise																
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés																
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux																
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles																
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques																
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers																
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques																
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire																
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice																
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES																
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)																

NOUVEAUTÉS :

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'ouvrages dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces crédits d'impôt.
- (2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 E au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

(À souscrire par la société mère pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble)

I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	a	2 805 923
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	i bis	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	i ter	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	i quater	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c)- (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				1 648 331
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				194 077

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits,

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	2 637 940
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c-1	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1)-75% x (c-1)	c-2	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	i bis	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	i ter	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	i quater	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				1 832 790
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				362 060

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
FraternitéDIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : Société SIGFOX SA

N° SIRET : 51458244400030

Néant *

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A-SD)

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E1	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E2	65 338 220
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	E9	
	Z7	

II - DÉDUCTIONS

	TOTAL I	E3	65 338 220
	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A-SD)	E4	90 659 353
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E5	7 840 016	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F1	98 499 369
Bénéfice (I-II)	F2		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	F3		33 161 149
Déficit (II-I)	F4		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*			
Bénéfice	F6 F8		
Résultat fiscal	F9		33 161 149
Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : Société SIGFOX SA

Néant *Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 33 RUE JEANNE MARVIG
BP 54250
31404 TOULOUSE CEDEX 4Exercice ouvert le : 01012020
clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	119 658 260				
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9					
Déficits reportables	M6	119 658 260				
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	33 161 149				
Total des déficits restant à reporter	H9	152 819 409				

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes			(2)				
N			(3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)				
			(3)				
	N-2		(2)				
			(3)				
	N-3		(2)				
			(3)				
	N-4		(2)				
			(3)				
	N-5		(2)				
			(3)				
	N-6		(2)				
			(3)				
	N-7		(2)				
			(3)				
	N-8		(2)				
			(3)				
	N-9		(2)				
			(3)				
	N-10		(2)				
			(3)				

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 2019 I-a-sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a-sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.)

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée **Société SIGFOX SA**
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **33 RUE JEANNE MARVIG
31404 TOULOUSE CEDEX 4**

SIRET Société intégrée **51458244400030**

Exercice ouvert le : **01012020** Clos le : **31122020**

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	33 161 149
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	33 161 149
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	33 161 149

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3
---	----

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Société SIGFOX SA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

33 RUE JEANNE MARVIG

BP 54250

31404 TOULOUSE CEDEX 4

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 51458244400030

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions								
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB								
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD			FE								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ								
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH								
TOTAL		FK			FL								
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK		FM			FN								
B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES		Cessions d'immobilisations											
A LONG TERME		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (2)	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (2)						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : Société SIGFOX SA

N°SIRET : 5 1 4 5 8 2 4 4 4 0 0 0 3 0

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	(Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	(33 161 149)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes		7		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession		8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport		9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport		10		
Réévaluations libres		11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI		12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12		13		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

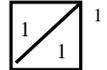
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



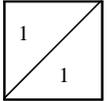
EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Dénomination de la société mère :																						
SIREN de la société mère :																						
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										Société SIGFOX SA												
SIREN de la société intégrée :										5	1	4	5	8	2	4	4	4				
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										33 RUE JEANNE MARVIG 31404 TOULOUSE CEDEX 4												
Exercice ouvert le :		0	1	0	1	2	0	2	0	Clos le :		3	1	1	2	2	0	2	0			
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble							
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)															MB							
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD							
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI												
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO							
TOTAL										MP					MQ							

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
FraternitéDIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : Société SIGFOX SA

N° SIRET 51458244400030

Adresse du service des impôts des entreprises 33 RUE JEANNE MARVIG

où est déposée la déclaration de résultats : BP 54250

31404 TOULOUSE CEDEX 4

Exercice ouvert le : 01012020

Clos le : 31122020

Néant *

Dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
SIGFOX SA	CIR	1 563 431			
TOTAL		1 563 431			

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SIGFOX SA	1 563 431		
TOTAL	1 563 431		

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total
PVM		PHO		CSV	
CIC		AUD		VEL	
COR		ART		REB	
CIR	1 563 431	CJV		BLC	
MEC		CPE		AUT	
FOR		CCI			
RAC		PTR			
FAM		RTA			
CIN		COL			
BIO		CIO			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrin

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : Société SIGFOX SA

Néant *
 Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 33 RUE JEANNE MARVIG
BP 54250
31404 TOULOUSE CEDEX 4

 Exercice ouvert le : 01012020
clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	83 983 215
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	83 983 215
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	45 043 176
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	129 026 391

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2) (3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)				
				(2) (3)			
	N-2			(2) (3)			
				(2) (3)			
	N-3			(2) (3)			
				(2) (3)			
	N-4			(2) (3)			
				(2) (3)			
	N-5			(2) (3)			
				(2) (3)			
N-6			(2) (3)				
			(2) (3)				
N-7			(2) (3)				
			(2) (3)				
N-8			(2) (3)				
			(2) (3)				
N-9			(2) (3)				
			(2) (3)				
N-10			(2) (3)				
			(2) (3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.)

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée **Société SIGFOX SA**
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère X
(Résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **33 RUE JEANNE MARVIG
31404 TOULOUSE CEDEX 4**

SIRET Société intégrée **51458244400030**

Exercice ouvert le : **01012020** Clos le : **31122020**

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				45 043 176
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	45 043 176
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	45 043 176

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Société SIGFOX SA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

33 RUE JEANNE MARVIG

BP 54250

31404 TOULOUSE CEDEX 4

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 51458244400030

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH		
TOTAL		FK			FL		
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK		FM			FN		
B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES		Cessions d'immobilisations					
A LONG TERME		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (2)	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (2)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.		GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)				F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)		GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous Total		GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %				E7			E5

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : Société SIGFOX SA

N° SIRET : 5 1 4 5 8 2 4 4 4 0 0 0 3 0

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultat : 33 RUE JEANNE MARVIG
BP 54250
31404 TOULOUSE CEDEX 4
Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020Néant ***I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE**

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	38 038 065
Plus-values à 19 % (art 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	
	Déficit	45 043 176
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	
	Déficit	45 043 176

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA-IE	IF		Z6		ER	

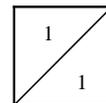
(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : Société SIGFOX SA

N° SIRET : 5 1 4 5 8 2 4 4 4 0 0 0 3 0

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 33 RUE JEANNE MARVIG
BP 54250
31404 TOULOUSE CEDEX 4

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant *

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
SIGFOX LATAM					
STE SIGFOX FRANCE					
SIGFOX UNLIMITED					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.

Dans ce cas il convient de :

- numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
FraternitéDIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISES ENTRE SOCIETE DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	Société SIGFOX SA																
SIREN de la société mère :	5	1	4	5	8	2	4	4	4	0	0	0	3	0			
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	33 RUE JEANNE MARVIG 31404 TOULOUSE CEDEX 4																
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	0	clos le :	3	1	1	2	2	0	2	0

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de droit commun	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0%		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

³ Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III du CGI.

⁴ Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

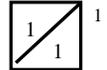
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Dénomination de la société mère :										Société SIGFOX SA																									
SIREN de la société mère :										5	1	4	5	8	2	4	4	4																	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																																			
SIREN de la société intégrée :																																			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										33 RUE JEANNE MARVIG 31404 TOULOUSE CEDEX 4																									
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	0	Clos le :										3	1	1	2	2	0	2	0
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble																				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)															MB																				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD																				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO																				
TOTAL										MP					MQ																				

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : SIGFOX SA

N° SIRET de la société mère : 51458244400030

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	819158221	Adresse 31670 LABEGE		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SIGFOX LATAM					
Adresse	425 RUE JEAN ROSTAND					
Siren	824211908	Adresse 31670 LABEGE		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SIGFOX FRANCE					
Adresse	425 RUE JEAN ROSTAND					
Siren	824211551	Adresse 31670 LABEGE		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SIGFOX UNLIMITED					
Adresse	425 RUE JEAN ROSTAND					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : SIGFOX SA

N° SIRET de la société mère : 51458244400030

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SIGFOX SA

N° SIRET de la société mère : 51458244400030

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	819158221	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SIGFOX LATAM					
Adresse	425 RUE JEAN ROSTAND 31670 LABEGE					
Siren	824211908	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SIGFOX FRANCE					
Adresse	425 rue Jean Rostand 31670 LABEGE					
Siren	824211551	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SIGFOX UNLIMITED					
Adresse	425 RUE JEAN ROSTAND 31670 LABEGE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				<input checked="" type="checkbox"/>	Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input type="checkbox"/>		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																
Désignation de la société:				Adresse du siège social:												
Société SIGFOX SA				425 rue Jean Rostand												
SIRET	5	1	4	5	8	2	4	4	4	0	0	0	3	0	31670 LABEGE	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:						
SIRET						

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	64 187 023
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W				<input type="checkbox"/>	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
			Si oui, indication du logiciel utilisé
			CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SAS SYGNATURES 8 CHEMIN DE LA TERRASSE B.P. 45122 31512 TOULOUSE CEDEX 5 Tél: 05 62 47 73 73		Tél:	
OGA/OMGA	<input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu LABEGE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Directeur général
		Signature	LE MOAN LUDOVIC
Examen de conformité fiscale (ECF)			

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1	et 2
- Compte de résultat	3	et 4

DOSSIER DE GESTION

- Détail des comptes bilan actif passif	5	à 9
- Détail Compte de résultat	10	à 15
- Soldes intermédiaires de gestion		16
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	17	à 22

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	23	et 24
- Liasses 2050 à 2059-G	25	à 47
- Annexes fiscales	48	à 67
- Liasses intégration fiscale (filiale)	68	à 73
- Liasses intégration fiscale (mère)	74	à 87

SIGFOX

Société Anonyme au capital de 930.855 euros
Siège social : 425, rue Jean Rostand – 31670 Labège
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse
Sous le numéro 514 582 444

(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 15h30,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (l'"Assemblée"), dans les locaux de la Société, situés au 32 rue Guersant, 75017 Paris, France, sur convocation du Conseil d'administration de la Société.

[...]

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Quitus aux administrateurs de la Société ;
- Affectation du résultat ;

[...]

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes y afférents :

- **approuve** les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font notamment ressortir une perte nette de (90 659 353) euros ; et ;
- **prend acte et approuve** que les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, pour un montant de 28 135 euros.

Cette résolution est adoptée comme suit :

Nombre de votes contre la résolution : 4 935

Abstention : 0

Nombre de votes pour la résolution : 6 306 036

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2020 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes y afférents :

- **approuve** les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font notamment ressortir une perte nette de (70 401 593) euros.

Cette résolution est adoptée comme suit :

Nombre de votes contre la résolution : 4 935

Abstention : 0

Nombre de votes pour la résolution : 6 306 036

[...]

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- **décide** d'affecter la perte nette de l'exercice, d'un montant de (90 659 353) euros en totalité au compte « Report à Nouveau », qui s'élevait à (96 772 180) euros et se trouve ainsi porté à (187 431 533) euros ; et ;
- **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée comme suit :

Nombre de votes contre la résolution : 4 000

Abstention : 935

Nombre de votes pour la résolution : 6 306 036

Certifié conforme

DocuSigned by:


Jeremy Prince
FE17C292C5994FB...
Directeur Général



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France

mazars

Mazars
298, allée du Lac
Green Park III
31670 Labège
France

Sigfox S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
Sigfox S.A.
425, rue Jean Rostand - 31670 Labège



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France



Mazars
298, allée du Lac
Green Park III
31670 Labège
France

Sigfox S.A.

Siège social : 425, rue Jean Rostand - 31670 Labège

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Sigfox S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sigfox S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

continuité d'exploitation décrite dans la note « II. Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « I. Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose au point « Reconnaissance du revenu » les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe afférentes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les actifs liés aux filiales sont présentés dans la note « IV. Notes sur le bilan » aux points « Tableau des filiales et participations » et « Autres créances ». La société a constitué des dépréciations selon les modalités et les règles d'évaluation de ces actifs comme exposé dans les notes « I. Règles et méthodes comptables » et « III. Faits marquants » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans

les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 14 juin 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Labège, le 14 juin 2021

Mazars

Sébastien Haas
Associé

Hervé Kerneis
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	22 219 245	14 927 119	7 292 126	8 348 203	-1 056 077	-12.65
	Concessions, brevets et droits similaires	1 872 393	548 665	1 323 728	889 231	434 496	48.86
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	4 180 224		4 180 224	3 636 219	544 005	14.96
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	971 330	661 899	309 430	477 622	-168 191	-35.21
	Autres immobilisations corporelles	3 922 778	3 223 421	699 357	1 117 314	-417 957	-37.41
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	37 620 871	14 517	37 606 354	27 236 874	10 369 480	38.07	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	265 141		265 141	316 827	-51 686	-16.31	
	Total II	71 051 982	19 375 622	51 676 360	42 022 290	9 654 070	22.97
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	6 133 196	388 175	5 745 021	4 649 606	1 095 415	23.56
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	28 406 106	1 498 593	26 907 513	27 460 358	-552 845	-2.01
	Autres créances	132 224 954	34 453 959	97 770 995	159 593 783	-61 822 788	-38.74
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement				610	-610	-100.00	
Disponibilités	15 190 764		15 190 764	8 779 522	6 411 241	73.02	
Charges constatées d'avance (3)	713 576		713 576	617 822	95 755	15.50	
	Total III	182 668 597	36 340 727	146 327 869	201 101 701	-54 773 831	-27.24
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	7 046 346		7 046 346		7 046 346	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	260 766 925	55 716 349	205 050 576	243 123 991	-38 073 415	-15.66

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 930 896	930 856		929 550		1 306	0.14
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	229 180 419		229 168 038		12 382	0.01
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	-96 772 180		-65 969 339		-30 802 841	-46.69	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-90 659 353		-30 802 841		-59 856 513	-194.32	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	42 679 742		133 325 408		-90 645 666	-67.99	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	8 430 061		3 215 998		5 214 063	162.13
	Provisions pour charges	355 807				355 807	
	Total III	8 785 868		3 215 998		5 569 870	173.19
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	46 472 471		43 021 334		3 451 136	8.02
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	42 412 014		21 399 602		21 012 412	98.19
	Concours bancaires courants	1 500		42 720		-41 220	-96.49
	Emprunts et dettes financières diverses	29 451 897		16 300 983		13 150 914	80.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 962 162		52 379		14 909 783	NS
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 975 038		18 253 004		-8 277 967	-45.35
	Dettes fiscales et sociales	7 969 430		6 331 494		1 637 937	25.87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	279 148		261 251		17 897	6.85	
Autres dettes	1 664 418		141 724		1 522 694	NS	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	323 691		168 658		155 033	91.92
	Total IV	153 511 769		105 973 150		47 538 619	44.86
	Ecarts de conversion passif (V)	73 198		609 435		-536 237	-87.99
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	205 050 576		243 123 991		-38 073 415	-15.66	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

153 511 769 27 817 849

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	307 739	10 189 612	10 497 351	11 146 891	-649 541	-5.83
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 966 104	11 770 390	13 736 494	10 681 819	3 054 675	28.60
Chiffre d'affaires NET	2 273 843	21 960 002	24 233 845	21 828 711	2 405 134	11.02
Production stockée						
Production immobilisée			2 929 780	3 896 822	-967 042	-24.82
Subventions d'exploitation			312 477	377 178	-64 702	-17.15
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 033 473	211 548	1 821 925	861.24
Autres produits			611 787	73 678	538 109	730.36
Total des Produits d'exploitation (I)			30 121 361	26 387 936	3 733 425	14.15
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			8 715 537	4 514 924	4 200 614	93.04
Variation de stock (marchandises)			-946 631	-952 198	5 567	0.58
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-34 741	-158 083	123 342	78.02
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 594 067	12 513 229	-4 919 162	-39.31
Impôts, taxes et versements assimilés			655 619	468 613	187 006	39.91
Salaires et traitements			15 712 948	17 860 936	-2 147 988	-12.03
Charges sociales			7 028 538	7 965 067	-936 529	-11.76
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 247 129	4 337 640	-90 511	-2.09
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			10 552	77 067	-66 514	-86.31
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 434 164	1 022 318	1 411 846	138.10
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 086 835	8 433 682	-3 346 847	-39.68
Total des Charges d'exploitation (II)			50 504 018	56 083 195	-5 579 177	-9.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-20 382 657	-29 695 259	9 312 602	31.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	692 535	796 933	-104 398	-13.10
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 467	1 467		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 044	686 772	-685 729	-99.85
Différences positives de change		19 768	-19 768	-100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	695 046	1 504 939	-809 894	-53.82
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 046 029	14 661	7 031 368	NS
Intérêts et charges assimilées (4)	7 892 025	5 521 018	2 371 007	42.95
Différences négatives de change	33 130	23 566	9 564	40.59
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	14 971 185	5 559 245	9 411 940	169.30
2. Résultat financier (V-VI)	-14 276 139	-4 054 306	-10 221 834	-252.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-34 658 796	-33 749 564	-909 232	-2.69
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 702	5 833	2 868	49.17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 324	6 468	-2 144	-33.14
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 120 500	1 590 503	2 529 997	159.07
Total VII	4 133 526	1 602 804	2 530 722	157.89
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 497 106	2 005 398	23 491 708	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 761	110 183	-82 422	-74.80
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	36 109 216	144 438	35 964 779	NS
Total VIII	61 634 083	2 260 019	59 374 064	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-57 500 557	-657 214	-56 843 343	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 500 000	-3 603 938	2 103 938	58.38
Total des produits (I+III+V+VII)	34 949 932	29 495 680	5 454 253	18.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	125 609 286	60 298 520	65 310 765	108.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-90 659 353	-30 802 841	-59 856 513	-194.32

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

796 933
13 957
SAS SYGNATURES

Annexe aux Etats Financiers clos le 31 décembre 2020

PREAMBULE

L'exercice social a une durée de 12 mois, commençant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020.

Les comptes sont présentés en euros.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles généralement admises en France.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2018-01 du 06 juillet 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03, et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue
- Immobilisations corporelles : les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ; les actifs de démantèlement sont amortis sur la durée de vie restante du contrat d'hébergement.
- Immobilisations financières : les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport si leur valeur d'utilité est inférieure à ce coût, une

provision est constituée. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs, des actifs corporels et incorporels détenus et des transactions comparables, ou des levées de fonds récentes.

- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode du prix unitaire moyen pondéré (PUMP). Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles qui ne sont plus en état de fonctionner, respectivement à hauteur de 100% et 50%.
- Créances : les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
- Valeurs mobilières : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- Provision pour risque et charge : les provisions sont constituées en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Ainsi une provision est enregistrée lorsque la société a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut être réalisée avec une précision suffisante, résultant d'un évènement passé et pour laquelle une sortie de ressource est probable.
- Reconnaissance du revenu : Les principales modalités de reconnaissance du revenu sont les suivantes :
 - Ventes d'équipement : le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des principaux risques et avantages à l'acheteur en fonction des incoterms prévus au contrat.
 - Services : le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations, selon la nature des services effectués.
- Activation des coûts des frais de développement : les coûts des frais de développement sont activés conformément aux critères du PCG, article 212-3, en tant qu'immobilisations. Ces coûts de frais de développement sont activés sur une durée de 5 ans.

II. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

L'actif et le passif de la société dépendent du cours normal des activités, entre autres, de la capacité de la Société à obtenir du financement pour soutenir ses besoins en fonds de roulement.

La Société a historiquement subi des pertes. Au 31 décembre 2020, la Société a déclaré une perte nette de 90,7 millions d'euros. Les pertes d'exploitation pourraient se poursuivre dans un avenir prévisible, car la Société se concentre sur sa stratégie de développement de son chiffre d'affaires et doit encore investir significativement dans plusieurs projets de développement. Historiquement, la Société a financé une partie de ses activités par le biais de financement par capitaux propres ou par emprunt.

La société poursuit sa stratégie de recentrage sur son cœur de métier qui est le développement de la connectivité en ayant pour projet de céder courant 2021 son réseau français et américain ce qui lui permettra également de financer son activité. La société a également la possibilité d'utiliser la dernière tranche de 10 meuros de BEI et se prépare à une levée de fonds fin 2021 début 2022.

Les éléments ci-dessus confortent la capacité de la société à arrêter ses comptes dans un principe de continuité d'exploitation.

Cependant, si la Société n'est pas en mesure de lever des capitaux supplémentaires ou de disposer d'une partie de ses actifs, en montants suffisants pour financer ses activités, elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

III. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En réponse à la pandémie de COVID 19, la Direction a pris des mesures significatives pour réduire les dépenses au niveau du groupe ce qui se traduit notamment par une baisse des achats et charges externes de Sigfox SA, l'arrêt de l'expansion du Groupe dans de nouveaux pays et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Mais aussi la société a eu recours au chômage partiel pendant le premier confinement pour une vingtaine de personnes et au report de paiement des charges sociales de mars à juillet 2020 pour un montant de 2,6 millions d'euros.

En outre, la Société a cédé le réseau allemand. Les réseaux américains et français sont en cours de cession. Ces cessions correspondent à la stratégie de la Société de se recentrer sur son corps de métier : la connectivité, plutôt que les infrastructures. Elles répondent également au besoin de la Société de contrôler les dépenses et d'optimiser le coût.

Afin d'assurer les besoins de trésorerie de la Société, la société a reçu un prêt actionnaire de 10 M€ en mars 2020 mais aussi le 08/05/2020 la deuxième tranche de 10 M€ de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») qui correspondait au contrat signé en décembre 2018. La BEI a reçu 88 500 bons de souscription d'actions lui donnant droit de souscrire à des actions de catégorie E (sur la base du taux de conversion de 1:1). Lesdits BSA sont exerçables par la BEI à tout moment à compter de leur émission et pendant une période de 20 ans.

Durant la pandémie de COVID 19, qui a impacté la trésorerie des entreprises pendant cette période, le gouvernement français a mis en place des prêts garantis par l'Etat (les « PGE »). La société a sollicité et obtenu les PGE suivants :

Date de souscription	Prêteurs	Montant
30 juin 2020	Bpifrance Participations	EUR 2.500.000
29 juin 2020	BNP Paribas	EUR 4.000.000
08 juillet 2020	Banque Courtois	EUR 1.000.000
	TOTAL	EUR 7.500.000

En plus de ces PGE, la Société a obtenu de Bpifrance Participations le 04 juin 2020, le prêt garanti par l'État BPI IRD (Innovation, Recherche et Développement) pour un montant nominal de 2 500 000 euros à échéance au 31 mars 2023

Nous vous informons par ailleurs que la Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal durant l'année 2019, qui portait sur la vérification de l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées par la direction générale des finances publiques, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 (étendue en matière de TVA au 30 novembre 2018). Ainsi qu'un contrôle sur le CIR 2015, 2016 et 2017.

La société a reçu une proposition de rectification le 27/12/2019, portant sur

- CIR 2015 : rejet des dépenses de recherches externalisées pour un montant total de 733 186€ soit un rappel en droits de 219 956 € de crédit impôts recherche
- CIR 2016 rejet des dépenses de recherches externalisées pour un montant total de 738 715€ soit un rappel en droits de 220 122 € de crédit impôts recherche
- CIR 2017 rejet des dépenses de recherches externalisées pour un montant total de 523 866€ soit un rappel en droits de 157 160 € de crédit impôts recherche
- CVAE due en 2016 : rappel de 5 386€
- Dépréciation stock 2017 : rejet global de la dépréciation pour 133 809€ (déduction non admise)
- Dépréciation clients 2017 : rejet de 29 710 € pour absence de justification (déduction non admise)
- Rémunération des engagements donnés 2016 : rehaussement 2016 de 136 499 €
- Rémunération des engagements donnés 2017 : rehaussement 2017 de 164 750 €
- Retenus à la source 2016 : rappel de 24 088€
- Retenus à la source 2017 : rappel de 28 835€

À la suite de la réception de cette proposition de rectification, la société a accepté le rehaussement lié à la dépréciation clients, ainsi que la dépréciation des stocks sans en approuver le principe de cette dernière. En revanche, les autres points ont été rejeté par la société qui reste sur sa position, et attend à ce jour le retour de l'administration.

L'administration fiscale a décidé le 22/02/2021 de rester elle aussi sur sa position. Sigfox a demandé par courrier recommandé le 10/03/2021, un recours hiérarchique et la saisine des commissions compétentes.

En complément de ces informations, il a été procédé dans les comptes de 2020 à la dépréciation des titres de SIGFOX INC pour 916 EUR ainsi que de son compte courant pour un montant de 16 700 000 EUR afin de ramener la filiale dans les comptes de SIGFOX SA au montant de sa valorisation correspondant à la valeur probable de réalisation estimée sur la base de transactions comparables récentes, en l'absence de perspective de rentabilité de la filiale américaine à court-terme. Il en est de même pour SIGFOX LATAM, les titres ont été déprécié pour un montant de 10 000 EUR ainsi que le compte courant pour un montant de 17 753 959 EUR suite à la revue du périmètre de WND LATAM dans les comptes de SIGFOX LATAM. En effet WND Latam s'est restructurée en 2020 et a fermé dix pays sur quatorze qui étaient au périmètre de WND Latam. La valorisation du périmètre WND Latam fortement impactée par ces fermetures de pays, est notamment basée sur une valeur retenue par le Management dans le cadre de négociations concernant de possibles levées de fonds en cours.

Afin, d'obtenir le financement des créances du Sigfox Operateur Iwire couvrant les pays suivants, Saudi Arabia, Bahrain, Turkey, Tunisia, Kuwait, Jordan, India, pour un montant de 11 M€, SIGFOX SA a signé en décembre 2020 un contrat supply pour obtenir le financement de ces créances via la BPI. Pour ce faire, tous les flux set up fee et base stations contractualisés en 2019 entre SIGFOX Singapour, SIGFOX Dubai et IWIRE, ont été refacturés par SIGFOX SA sur l'exercice 2020. L'impact résultat 2020 de cette transaction dans les comptes de SIGFOX SA représente 8 394 550 euros.

Enfin, en 2020, les effectifs de la Société ont diminué en conséquence du plan de sauvegarde de l'emploi. Cette baisse d'effectif correspond au départ de 47 salariés.

Evènements post clôture

Pour rappel, depuis l'allocution du 12 mars 2020 d'Emmanuel MACRON, le gouvernement français a pris diverses mesures afin de lutter contre l'épidémie de COVID 19. Durant cet état d'urgence sanitaire, encore en cours actuellement, le gouvernement a mis en œuvre des mesures exceptionnelles : confinements, fermetures de certains lieux recevant du public (notamment restaurant, bars, salle de concert/spectacle, salle de sport), promotion du télétravail etc. Autant de mesures qui impactent fortement l'activité économique des sociétés et l'emploi des salariés.

Sigfox SA a mis en place les mesures suivantes afin de continuer à gérer cette crise :

- Les bureaux SIGFOX dans le monde ont réouvert mais le télétravail reste encouragé. Les salariés, dans les bureaux français, ne venant qu'une fois au bureau par semaine. Les autres bureaux étrangers sont soumis aux décisions des gouvernements concernés.
- Le plan de continuité d'activité a été mis en place afin de supporter les clients, le réseau et tous les opérateurs Sigfox.
- L'ensemble des aides gouvernementales ont été mise en place : report des échéances sociales et fiscales, chômage partiel, fin du plan de sauvegarde de l'emploi avec les derniers départs de salariés en 2021. Le paiement des cotisations sociales a été reporté et sera versé en 2021.

L'impact du COVID 19 dans les comptes de SIGFOX SA sera encore significatif en 2021 et toutes les mesures afin de réduire l'impact de la baisse de revenus seront étudiées afin d'en limiter les conséquences sur l'EBITDA et donc sur les besoins de financements.

Un nouveau DG, Jeremy Prince, a été nommé en février 2021 en remplacement de M. Ludovic Le Moan, l'ancien DG.

Enfin, un nouveau tour de table sera nécessaire pour financer les besoins de l'entreprise d'ici la fin de l'année 2021.

IV. NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – CORPORELLES

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	21 200 292 €	2 891 346 €		24 091 638 €
Immobilisations corporelles	4 794 779 €	162 415 €	-63 086 €	4 894 108 €
Immobilisations corporelles en cours	0 €			0 €
Immobilisations incorporelles en cours	3 636 219 €	2 231 229 €	-1 687 224 €	4 180 224 €
Immobilisations financières	27 557 302 €	10 507 078 €	-178 368 €	37 886 012 €
TOTAL	57 188 592 €	15 792 068 €	-1 928 678 €	71 051 982 €

L'augmentation du poste immobilisations incorporelles s'explique par l'augmentation de l'activation des frais de développement en 2020 pour 2 385 775 EUR

L'augmentation du poste immobilisations financières s'explique principalement par l'augmentation de capital de Sigfox France pour 10 405 396 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION

Les durées et modes d'amortissements généralement appliqués sont les suivants :

Logiciel	1 à 3 ans	Linéaire
Brevet	20 ans	Linéaire
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Installations complexes Matériel outillage industriel	3 et 12 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Installations générales, agencements & aménagements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 10 ans	Linéaire

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	11 962 857 €	3 512 927 €		15 475 784 €
Immobilisations corporelles	3 199 843 €	745 803 €	-60 325 €	3 885 321 €
TOTAL	15 166 301 €	4 258 730 €	-60 325 €	19 361 105 €

L'augmentation du poste amortissements incorporelles s'explique par l'activation des frais de développement en 2020 : il est composé de

- 3.441.852 € d'amortissement de frais de développement concernant 2020
- et 71.075 € d'amortissement de logiciels et brevets

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La société SIGFOX a constitué en 2013 une filiale aux Etats-Unis SIGFOX INC, détenue à 100% dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 915,85 €

La société SIGFOX a également acquis en 2014, 100% des titres d'une société en Espagne SIGFOX SPAIN, dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 3 000 €.

La société SIGFOX a constitué en 2015 une filiale à Singapour SIGFOX SINGAPORE, détenue à 100% dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 0,66 €.

La société SIGFOX a constitué en 2016 :

- Une filiale en France pour L'Amérique Latine SIGFOX LATAM détenue à 100%, dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 10 000 €.
- Une filiale en Allemagne SIGFOX GMBH détenue à 100%, dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 25 000 €.
- Une filiale en Afrique du Sud SIGFOX SOUTH AFRICA détenue à 100%, dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 46 787,16 €.
- Deux filiales en France, la SASU SIGFOX FRANCE et la SASU SIGFOX FRANCE NIP toutes deux détenues à 100%, et dont les titres figurent à l'actif pour 1 000 € chacune.

En 2017, la société SIGFOX a constitué :

- Une filiale à Dubaï détenue à 100% dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 2.586 euros.
- Une filiale au Brésil détenue à 99% par Sigfox Latam et 1% par Sigfox SA dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 498 euros.
- Une filiale en Pologne détenue à 100% dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 1196 euros.

Par ailleurs, l'apport partiel d'actif de Sigfox SA à Sigfox France a été rémunéré par des titres SIGFOX France pour un montant de 10.9 M€ et les titres Sigfox NIP ont été transférés à Sigfox France qui devient donc une filiale Sigfox NIP (renommée Sigfox Unlimited).

En 2017, Sigfox SA a également souscrit en tant que minoritaire au capital de WND UK pour un montant total de 5.2 M€, le taux de détention était de 30%.

En 2018, la société SIGFOX a réalisé :

- La création d'une filiale au Portugal détenue à 100% dont les titres figurent à l'actif pour un montant de 1 euros
- Une augmentation des titres de WND UK de 1.8 m€ par le biais de conversion de créances ce qui porte le montant total à 7 M€, le taux de détention est désormais de 30%

En 2019, la société SIGFOX a réalisé :

- Une augmentation des titres de SIGFOX France de 7 692 129 € pour l'augmentation en capital de cette dernière
- Une augmentation des titres de WND UK de 1.5 m€ par le biais de conversion de créances ce qui porte le montant total à 8.5 M€

En 2020, la société SIGFOX a réalisé :

- Une augmentation des titres de SIGFOX France de 10 405 396 € pour l'augmentation en capital de cette dernière
- La vente de la filiale SIGFOX Germany pour 1€

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnement relatifs aux locations immobilières des bureaux situés à Labège et sur Paris. Leur exigibilité est supérieure à un an.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Système de base										
532-5. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS										
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus										
1. Filiales (à détailler)										
(+ de 50 % du capital détenu par la société)										
SIGFOX INC	1 000,00 USD	-6 955 138 USD	100%	1 000,00 USD	0,00 USD	102 854 858 USD	0 USD	5 176 084 USD	-2 149 374 USD	0 USD
SIGFOX SPAIN	3 000 EUR	-4 691 110 EUR	100%	3 000 EUR	3 000 EUR	6 115 520 EUR	0 EUR	4 065 349 EUR	-144 375 EUR	0 EUR
SIGFOX SINGAPORE	1 EUR	6 163 856 EUR	100%	1 EUR	1 EUR	7 380 500 EUR	0 EUR	-3 387 717 EUR	-5 629 064 EUR	0 EUR
SIGFOX France SASU	248 876 EUR	0 EUR	100%	29 052 285 EUR	29 052 285 EUR	1 160 032 EUR	0 EUR	6 070 544 EUR	-6 534 210 EUR	0 EUR
SIGFOX DUBAI	10 000 AED	37 691 353 AED	100%	10 000 AED	10 000 AED	94 256 AED	0 EUR	-18 457 939 AED	-19 666 726 AED	0 AED
SIGFOX LATAM	10 000 EUR	177 251 EUR	100%	10 000 EUR	0 EUR	28 496 987 EUR	0 EUR	7 568 192 EUR	-16 288 268 EUR	0 EUR
SIGFOX SOUTH AFRICA LTD	700 000 ZAR	571 103 ZAR	100%	700 000 ZAR	700 000 ZAR	0 ZAR	0 ZAR	2 052 514 ZAR	67 818 ZAR	0 ZAR
SIGFOX POLOGNE	5 000 PLN	156 531 PLN	100%	5 000 PLN	5 000 PLN	0 PLN	0 PLN	603 911 PLN	-23 729 PLN	0 PLN
SIGFOX Portugal	1 EUR	-73 182 EUR	100%	1 EUR	1 EUR	0 EUR	0 EUR	343 771 EUR	-119 042 EUR	0 EUR
2. Participations (à détailler)										
(10 à 50 % du capital détenu par la société)										
WIRELESS NETWORK DEVELOPMENTS (UK) Limited	9 854 GBP	-6 532 680 GBP	30%	7 703 040 GBP	7 703 040 GBP	0	0	247 715 GBP	-3 327 286 GBP	0

Les parités de clôture au 31/12/2020 sont les suivantes :

- USD/EUR : 1,2271
- ZAR/EUR : 18,0219
- PLN/EUR : 4,5597
- GBP/EUR : 0,89903

STOCKS ET ENCOURS

Stock de stations au 31/12/2020	:	2 935 719 €
Stock d'objets connectés au 31/12/2020	:	432 969 €
Stock de Composants électroniques au 31/12/2020	:	2 764 509 €

	A au début de l'exercice	B Augmentations	C Diminutions	D à la fin de l'exercice
Dépréciation des stocks	536 959 €	12 460 €	-161 244 €	388 176 €
TOTAL	536 959 €	12 460 €	-161 244 €	388 176 €

CREANCES D'EXPLOITATION – CLASSEMENT PAR ECHEANCE

euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients	28 406 106	28 406 106	
Personnel et comptes rattachés	87 149	87 149	
Etat et autres collectivités publiques	2 983 115	2 983 115	
Groupe et associés	128 877 708	128 877 708	
Autres produits à recevoir	0	0	
Autres créances	276 981	276 981	
Total créances actif circulant	160 631 059	160 631 059	

	A au début de l'exercice	B Augmentations	C Diminutions	D à la fin de l'exercice
Provision pour créances douteuses	1 788 345 €	2 421 701 €	2 711 452 €	1 498 594 €
TOTAL	1 788 345 €	2 421 701 €	2 711 452 €	1 498 594 €

AUTRES CREANCES

Les autres créances se composent essentiellement des comptes courants avec les filiales de Sigfox SA pour lesquels nous avons procédé à une dépréciation des comptes courants de SIGFOX INC et SIGFOX LATAM pour un montant total de 34 453 959 EUR

En complément, le solde du compte courant de Sigfox Germany et des créances clients ont été passé en perte exceptionnelle suite à la cession de la filiale pour un montant de 19 millions d'euros.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

INTERETS RBST CIR	420 297 €
Autres	9 293 €
Licences Informatiques	283 986 €
total général	713 576 €

PRODUITS A RECEVOIR

➤ Etat crédit impôt recherche 2018	409 336 €
➤ Etat crédit impôt recherche 2019	388 879 €
➤ Etat crédit impôt recherche 2020	1 500 000 €
TOTAL	2298 215 €

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 930.856 €, il est composé de 9.308.560 actions de nominal 0,10 €

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentation B	Diminution C	Solde à la fin de l'exercice D = A+B+C
Capital social	929 551 €	1 305 €		930 856 €
Prime d'émission	229 142 453 €	12 708 €	1 211 €	229 153 950 €
Bons de souscription d'actions	25 585 €	885 €		26 470 €
Report à Nouveau	-65 969 340 €	-30 802 841 €		-96 772 181 €
Résultat comptable de l'exercice	-30 802 841 €	-90 659 353 €	30 802 841 €	-90 659 353 €
CAPITAUX PROPRES	133 325 407 €	-121 447 296 €	30 804 052 €	42 679 741 €

Au 31 décembre 2020, l'augmentation du capital social correspond au vesting de l'actionnariat salarié. L'augmentation de la prime d'émission correspond à la souscription de BSPCE.

Nous vous rappelons en effet que la troisième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 2015 a délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'accorder, en une ou plusieurs fois, au profit de bénéficiaires désignés, une attribution gratuite d'actions de la Société en application d'un plan d'attribution gratuite d'actions, et a décidé que le nombre maximum d'actions à émettre ne pourrait excéder 517.735 actions. Nous vous rappelons également que la dixième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 5 décembre 2016 a délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'accorder, en une ou plusieurs fois, au profit de bénéficiaires désignés, une attribution gratuite d'actions de la Société en application d'un plan d'attribution gratuite d'actions, et a décidé que le nombre maximum d'actions à émettre ne pourrait excéder 543.704 actions. Nous vous invitons à consulter le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice 2020 concernant les modalités de ces plans d'attributions gratuites d'actions et du nombre d'actions attribuées par le conseil d'administration, ainsi que des différents constats d'augmentation de capital dus à l'acquisition des actions gratuites.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Situations et mouvements	A PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	C DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	D PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions pour Risques & Charges	3 204 939 €	1 299 450 €	3 120 500 €	1 383 889 €
Provision pour pertes de change	11 060 €	7 046 173 €	11 060 €	7 046 173 €
Provisions pour démantèlement	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour restructuration		355 807 €	0 €	355 807 €
	3 215 999 €	8 701 430 €	3 131 560 €	8 785 869 €

SIGFOX a comptabilisé une provision pour restructuration de 355 807 € correspondante au départ de deux personnes en 2021 dans le cadre du PSE initié en 2020, une provision pour litige à caractère social pour un montant de 176 keuros et une provision de 1 207 000 € lié à la vente de la filiale allemande dans le cadre de sa recapitalisation

La provision pour perte de change correspond aux effets de taux €//\$ et concernent les créances sur comptes courants et comptes clients.

DETTES D'EXPLOITATION - CLASSEMENT PAR ECHEANCE

euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Concours bancaires courants	1 500	1 500		
Emprunts obligataires convertibles	46 472 471		46 472 471	
Emprunts autres établissements	40 000 000		40 000 000	
Intérêts courus sur emprunts	2 412 014		2 412 014	
Emprunts et dettes financières divers	3 659 366		3 659 366	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 975 038	9 975 038		
Personnel et comptes rattachés	2 106 289	2 106 289		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 145 010	5 145 010		
Etat et autres collectivités publiques	718 131	718 131		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	279 148	279 148		
Groupe et associés	25 792 532	5 792 532	20 000 000	
Autres dettes	16 626 580	1 664 418	14962162	
Total dettes	153 188 079	25 682 066	127 506 013	0

Il est précisé que l'emprunt obligataire convertible en actions n'est assorti d'aucune prime de non-conversion le cas échéant due en cas de remboursement de l'emprunt.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

➤ Factures clients de produits et services non livrés	323 691 €
TOTAL	323 691 €

CHARGES A PAYER

➤ Personnel - autres charges à payer	691 839 €
➤ Charges sociales à payer	1 070 470 €
➤ Charges à payer	1 600 000 €
➤ Effort de construction	68 327 €
➤ autres charges à payer	218 633 €
TOTAL	3 649 269 €

B/ NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de la société SIGFOX SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevé à 24 233 845 € contre 21 828 711 € au titre de l'exercice 2019.

Il est essentiellement composé de ventes de matériels, de droits d'accès au réseau et d'abonnement.

Les autres produits s'élèvent à 611 787 € au 31/12/2020 et concernent principalement des refacturations aux filiales dans le cadre de la politique des prix de transfert du Groupe Sigfox.

Ventilation du CA par zone géographique :

Zone géographique	Chiffre d'affaires
France	2 273 843 €
Export	21 960 002 €
Chiffre d'affaires total	24 233 845 €

EFFECTIF

L'effectif moyen sur la même période est de 231 personnes contre 277 sur l'exercice précédent et se décompose comme suit :

- 213 cadres
- 18 ETAM

PRODUITS EXCEPTIONNELS

➤ Produits des cessions d'actifs	4 324 €
➤ Produits exceptionnels sur opération de gestion	8 702 €
➤ Reprise prov pour risque	4 120 500 €
TOTAL	4 133 526 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

➤ Valeur comptable des actifs cédés	27 761 €
➤ Amendes, pénalités	21 289 €
➤ Autres charges exceptionnelles	25 475 817 €
➤ Dotations provisions exceptionnelles	36 109 216 €
TOTAL	61 634 083 €

IMPOT

Depuis le 1er janvier 2017, la société SIGFOX SA fait partie d'un groupe fiscalement intégré dont elle est la société tête de groupe.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- les filiales bénéficiaires comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées distinctement
- les filiales déficitaires ne comptabilisent pas l'économie d'impôt transférée à la société mère
- la société mère enregistre l'impôt portant sur le résultat d'ensemble.

La société SIGFOX SA a déclaré au titre de l'exercice 2020 :

- un résultat fiscal d'ensemble de -64 187 023 EUR et
- aucun impôt d'intégration fiscale du groupe.

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale, la société mère SIGFOX SA est substituée aux sociétés filiales pour l'imputation sur le montant de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable, au titre de chaque exercice de tout crédit d'impôt dont sont titulaires les sociétés membres du groupe. En l'occurrence, les sociétés filiales ont calculé et comptabilisé au 31/12/2020 aucun crédit d'impôt.

Le résultat fiscal de la société étant déficitaire, SIGFOX n'est donc pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice.

Le montant du Crédit Impôt Recherche s'élève à 1.500.000 € au 31 décembre 2020.

C/ ENGAGEMENTS DONNES

Nous vous informons que le Conseil d'administration réuni le 17 décembre 2018, a autorisé une garantie de la Société pour le potentiel SO polonais, dès lors que la Pologne est un pays stratégique en Europe où Sigfox a déjà plusieurs opportunités. Ainsi, les investisseurs du SO candidat en Pologne ont demandé à la Société de fournir une garantie de rachat des 210 premières stations de base achetées à la Société, la durée de la garantie étant de 24 mois à compter de la date de signature du contrat de distribution. Le montant maximum à garantir est de 672.000 euros – (210 stations de base x 3.200 euros). Le montant correspondant à la valeur nette comptable au bout de 24 mois, si toutes les stations de base sont installées, s'élève à 600.000 euros.

D/ ENGAGEMENTS RECUS

Gage espèces de 40 000 EUR de la part de la BNP PARIBAS

Contre garantie de 90 % du PGE pour 3 600 000 EUR de la part de la BNP PARIBAS

E/ ENGAGEMENTS HORS BILAN

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Aucune provision n'est inscrite au bilan en matière d'engagements de retraite et avantages similaires et seule une information en annexe est donnée.

Au 31 décembre 2020, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34%,
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans,
- Taux de rotation du personnel : faible pour les non cadre et moyen pour les cadres,
- Taux de revalorisation des salaires : 1%,
- Taux de charges sociales patronales : 45%
- Taux de contribution employeur : 50%.
- Table de mortalité : INSEE 2019

Soit une dette actuarielle au 31/12/2020 de 487 034,29 euros

F/ AUTRES INFORMATIONS

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration s'élèvent à 440 672,76 EUR au titre de l'exercice 2020

Le montant du déficit reportable groupe est de 149 507 075 euros

- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions réalisées avec les entreprises liées ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Résultat	
	Transactions avec les entreprises liées
Ventes	5 038 503 €
Achats	10 294 839 €
Charges financières	14 475 €
Produits financiers	692 535 €

Bilan	
	Transactions avec les entreprises liées
<i>Créances</i>	
Créances rattachées à des participations	
Clients et comptes rattachés	5 132 719 €
Comptes courants	128 877 708 €
<i>Dettes</i>	
Fournisseurs et dettes diverses	5 886 824 €
Comptes courants	1 439 602 €